

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 juin 2022

	Page
1. Appel.....	445
2. Approbation de l'ordre du jour.....	445
3. Approbation du PV du 04.11. 2021.....	446
4. Approbation du PV du 02.12. 2021.....	446
5. Approbation du PV du 09.12.2021.....	446
6. Démission.....	446
7. Assermentations.....	448
8. Communications de la Présidente.....	449
9. Communications et réponses de la Municipalité.....	449
10. Nomination de deux suppléants à la Commission des affaires immobilières.....	449
11. Nomination de deux membres à la Commission des pétitions.....	450
12. PO20.13REP Rapport sur le postulat du 4 février 2021 de Monsieur le Conseiller Roland VILLARD, intitulé « pour un plan de relance ainsi qu'une augmentation de l'offre culturelle à Yverdon ».....	450
13. Préavis n° PR22.06PR concerne une demande de crédit d'étude de CHF 750'000.- pour les études de projet du réaménagement du tronçon central de la rue des Moulins, entre la rue du Midi et l'Avenue Kiener Rapportrice de majorité : Mme Claude-Anne JAQUIER Rapporteur de minorité : M. Ruben RAMCHURN.....	452
14. Préavis n° PR22.07PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 300'000.- pour l'assainissement des sous-stations de chauffage du collège Léon-Michaud suite au raccordement au CAD-Santal Rapportrice : Mme Maria GALLARDO.....	466
15. Postulat n° PO21.09PO Postulat de M. le Conseiller Roland VILLARD « Pour le respect du français académique, contre l'écriture inclusive » Rapportrice : Mme Marisa PARDO.....	467
16. Interpellations, simples questions et vœux.....	472
16.1 Une question de M. le Conseiller Laurent VUITHIER (Sur la Fan zone coupe du monde de football).....	472
16.2 Une question de Mme la Conseillère Apolline CARRARD (Sur la nouvelle halte CFF à Y-Parc).....	473
16.3 Une question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN et M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI (Sur les Congélateurs communaux).....	475
16.4 Une interpellation de M. le Conseiller Bart WIND (Sur l'aide aux non-ayants droit).....	476
16.5 Une question de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI (Sur le Festival Yverdonnois du sport).....	481
16.6 Une question de M. le Conseiller Julien WICKI (Sur « A peine construit, le collège des Rives est-il déjà trop petit ? »).....	483
16.6 Une question de M. le Conseiller Martin LOOS (Sur le Restaurant de la Plage).....	484
16.7 Une question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Sur l'extension des terrasses sur la rue de la Plaine).....	486

16.8	Une interpellation de M. le Conseiller Roland VILLARD (Sur la démographie à Yverdon)	486
16.9	Une question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Sur « Conseil citoyen »)	489

Les procès-verbaux sont disponibles sur
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 2 juin 2022

Présidence

Madame Judith NOTTER, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Ella-Mona CHEVALLEY, Fabio CUETO, Mergim DIBRANI, Malory FAGONE, Philippe GRUET, Jacques LEVAILLANT, Mathilde MARENDAZ, Pierre-André MICHOU, Philipp MÜLLER, Marc NICODET, Vadim PILLOUD, Younes SEGHROUCHNI, Thiéry VUAGNIAUX, Nunzio INDULSI, Rosario DI FIORE, Layla OUTEMZABET, Nadia RYTZ

Membres annoncés avec du retard :

M. le Conseiller Paul-Camille GENTON

Membres présents	77
Membres excusés	17
Membres absents	6
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

Au point 13 de notre ordre du jour, nous entendons un rapport de minorité sur le PR22.06PR de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN.

Au point 16 de notre ordre du jour, nous entendons de nouvelles propositions individuelles et interpellations :

- 16.1 Question de M. le Conseiller Laurent VUITHIER sur la fan zone Coupe du monde de football 2022
- 16.2 Question de Mme la Conseillère Apolline CARRARD sur la nouvelle halte CFF à Y-Parc
- 16.3 Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN et M. Younes SEGHROUCHNI sur des congélateurs communaux
- 16.4 Interpellation de M. le Conseiller Bart WIND sur l'aide aux non-ayants droit

- 16.5 Question de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI sur le festival Yverdonnois du sport
- 16.6 Question de M. le Conseiller Julien WICKI sur « A peine construit, le collège des Rives est-il déjà trop petit ? »
- 16.7 Question de M. le Conseiller Martin LOOS sur le restaurant de la Plage
- 16.8 Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER sur l'extension des terrasses sur la rue de la Plaine
- 16.9 Interpellation de M. le Conseiller Roland VILLARD sur la démographie à Yverdon
- 16.10 Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER sur « Conseil citoyen »
- 16.11 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur la qualité de l'air à Yverdon

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est **approuvé** à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 04.11.2021**

M. LOOS nous a informés qu'une coquille s'était glissée en page 129

Il faut lire un postulat déposé en 2019 et non 2009.

Ce Conseil avait déjà adopté deux postulats moins contraignants allant dans le même sens, déposés respectivement en 2006 déjà, par M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS et en 2019, par M. le Conseiller Martin LOOS.

Vote

Il est approuvé à l'unanimité. Avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

**4. APPROBATION DU PV
DU 02.12.2021**

Tel que présenté, le procès-verbal du **02.12.2021** n'appelle aucune remarque.

Vote

Il est approuvé à une évidente majorité et quelques abstentions. Avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

**5. APPROBATION DU PV
DU 09.12.2021**

Tel que présenté, le procès-verbal du **09.12.2021** n'appelle aucune remarque.

Vote

Il est approuvé à quasi-unanimité et quelques abstentions. Avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

6. DÉMISSION

En date du 5 mai dernier, le Conseil communal a reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,

Par ces quelques lignes, je vous présente ma démission du Conseil communal.

Depuis quelque temps déjà, une certaine lassitude prédomine en moi après plusieurs années passées sur les bancs de notre organe législatif.

Un certain recentrage, tant personnel que professionnel, m'est donc nécessaire.

Mais je ne vous cache pas que l'ambiance actuelle qui anime nos séances ne m'a pas aidé à chasser une telle idée - tant les donneurs de leçons à tous crins monopolisent selon moi à l'excès les débats depuis l'été passé.

Toutes ces années ont cependant été très enrichissantes humainement parlant.

Je souhaite tout de bon pour la suite à mes - désormais anciens – collègues, en particulier aux conseillers PLRY.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Monsieur Johann GILLIÉRON**

Monsieur Johann GILLIÉRON a accédé à ce Conseil le 1^{er} juillet 2006 pour le groupe PLR.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur Johann GILLIÉRON pour son engagement de près de 15 ans au sein de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 7 mai dernier, le Conseil communal reçu le courriel suivant :

Madame la Présidente, chers collègues,

C'est avec regret que je vous annonce ma démission du Conseil communal au 7 mai 2022.

En effet, ma vie professionnelle et privée ne m'ont pas permis d'assurer mon rôle de conseiller comme je l'aurais souhaité. Je garde cependant un bon souvenir des moments passés au sein de l'hémicycle durant ces deux années particulièrement compliquées.

Je remercie chaleureusement le bureau et surtout les collègues de mon parti pour m'avoir soutenu durant cette année.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Monsieur Alfredo ROGANTE**.

Monsieur Alfredo ROGANTE a accédé à ce Conseil le 1^{er} juillet 2021 pour le groupe UDC.

Au nom du Conseil communal, je remercie Alfredo ROGANTE pour son engagement au sein de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 16 mai dernier, le Conseil communal a reçu le courrier suivant :

Bonjour,

J'ai le regret de vous transmettre ma démission du conseil communal pour la fin de ce mois à savoir le 31 mai 2022.

Les raisons de ma démission sont les suivantes :

Déménagement à Saint-Prex pour le 01 juillet 2022 : Après mure réflexion, nous avons pris la

décision avec mon épouse de quitter Yverdon et de se rapprocher ainsi de nos lieux de travail respectifs. Mon épouse travaille dans les écoles à Saint-Prex et moi je travaille à Crissier (depuis fin 2021).

Engagement politique : avec mon nouvel engagement professionnel et ma vie de jeune papa, je n'arrive plus à dégager du temps libre pour moi-même. En conséquence, je n'arrive plus à être disponible pour mon activité politique.

Je tiens à remercier :

Le PSY, en particulier Pascale, Gaspard et Julien qui m'ont souvent soutenu et ont été toujours là pour moi

Le secrétariat du conseil communal pour leur réactivité et tout le travail fourni pour le bon fonctionnement du conseil

La municipalité pour l'immense travail fourni en perméance afin de servir la ville et ses citoyens

Dans ces conditions, je vous serai gré de prendre en considération ma démission.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Monsieur Ramzi KAROUI**.

Monsieur Ramzi KAROUI a accédé à ce Conseil le 1^{er} juillet 2021 pour le groupe PSY.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur Ramzi KAROUI pour son engagement au sein de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

7. ASSERMENTATIONS

La démission de MM. Johann GILLIÉRON, Alfredo Rogante et Ramzi KAROUI, laisse le Conseil communal avec trois sièges vacants.

M. Jean-Marc CUANILLON, premier des viennent-ensuite de la liste du Parti vert'Libéral, né en 1964 et domicilié à la Rue des Jordils 8e à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Johann GILLIÉRON.

Mme Anne-Carole LEIBACHER, 1ère des viennent-ensuite de la liste UDC, née en 1975 et domiciliée à la Rue du Coin-de-Terre 16 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Alfredo ROGANTE.

M. Ozman GULPINAR, 1er des viennent-ensuite de la liste PSY, né en 1985 et domicilié Rue de la Plaine 38 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Ramzi KAROUI

Je prie Mme Anne-Carole LEIBACHER et MM Jean-Marc CUANILLON et Ozman GULPINAR de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Lecture du serment par Mme la Présidente Judith NOTTER.

Mme Anne Carole LEIBACHER : « Je le promets »

M. Jean-Marc CUANILLON : « Je le promets »

M. Ozman GULPINAR : « Je le promets »

Messieurs les Conseillers et Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs et scrutatrices, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

8. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

CACY

Pour votre information, le CACY organise un petit apéritif dans la cour du Château dans le cadre du projet artistique ELEMENTS en présence des artistes Sarah Carp et Priscille Oehninger. C'est donc possible qu'il y ait du bruit, mais ça ne semble pas être le cas pour l'instant, mais ne vous étonnez pas si ce devait être le cas.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Changement de date de séance

Suite à la demande de la Municipalité la séance prévue le 1^{er} septembre 2022 est repoussée au jeudi 8 septembre 2022. Je vous prie d'en prendre bonne note.

9. COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Nous avons reçu 1 nouvelle communication CO22.06.

Nous en prendrons acte lors de la prochaine séance du Conseil communal le 16 juin 2022 afin de laisser aux Conseillers et Conseillères le temps d'en prendre connaissance.

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

Tel n'est pas le cas, nous passons donc au point 10.

10. NOMINATION DE DEUX SUPPLÉANTS À LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Suite à la démission de MM. Vassilis VENIZELOS et Alfredo ROGANTE du Conseil communal, la Commission des affaires immobilières se retrouve avec deux postes de suppléants à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Kevin DELAY en qualité de suppléant dans la Commission des affaires immobilières. Je vous remercie.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA :

Le groupe des vertes et solidaires a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme la Conseillère Josie EHRBACH comme membre de la Commission des affaires immobilières merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Merci Mme la Conseillère.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir,

conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies,

Mme la Conseillère/M. le Conseiller Josie EHRBAR et Kevin DELAY sont nommés suppléants de la Commission des affaires immobilières.

Mme la Conseillère, M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

11. NOMINATION DE DEUX MEMBRES À LA COMMISSION DES PÉTITIONS

Suite aux démissions de MM. Johann GILLIÉRON membre de la Commission des pétitions et M. Alfredo ROGANTE suppléant de la Commission des pétitions, cette dernière se retrouve avec deux sièges à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature comme membres à la Commission des pétitions Mme la Conseillère Gloria CAPT.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature de M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL en qualité de suppléant de la Commission des pétitions. Je vous remercie.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Je vous remercie.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies,

Mme la Conseillère Gloria CAPT et M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL sont nommés membre et suppléant de la Commission des pétitions.

Mme la Conseillère et M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

12. PO20.13REP

RAPPORT SUR LE POSTULAT DU 4 FÉVRIER 2021 DE MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND VILLARD, INTITULÉ « POUR UN PLAN DE RELANCE AINSI QU'UNE AUGMENTATION DE L'OFFRE CULTURELLE À YVERDON »

Discussion s/rapport

Mme la Présidente Judith NOTTER :

J'ouvre la discussion sur la prise d'acte du rapport

M. le Conseiller Roland VILLARD :

J'attendais impatiemment la réponse de notre Municipalité concernant mon postulat déposé en pleine période de pandémie. En effet, un secteur fragilisé demandait des réponses immédiates. Les mois ont passé et heureusement les restrictions ont été levées ceci permettant une reprise des activités culturelles. Le secteur reste néanmoins fragilisé. Surtout le secteur privé qui n'a pas bénéficié des mêmes aides que le secteur public. J'ai lu attentivement la réponse de la Municipalité et je suis déçu du traitement et de la réponse donnée à mon postulat.

En effet, toute une partie, j'ose dire, la partie la plus importante mon postulat n'a pas été traitée. Je me permets de vous lire une partie de ce que je demandais : En conclusion, ce postulat a pour but d'augmenter l'offre culturelle proposée à Yverdon-les-Bains, à soutenir les artistes, les acteurs culturels, mettre sur pied d'égalité les privés et les institutions publiques offrant des prestations culturelles. Par le biais de ce postulat, nous invitons la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place un fonds de relance culturelle alimenté par le budget de la culture, alimenté soit par le budget de la culture par exemple par des montants qui tombent suite à des annulations de manifestation, soit par une nouvelle enveloppe spécifique, soit par l'activation de fonds ce qui permettrait aux acteurs publics, associatifs ou privés de faire des demandes de subventionnement partiel de certaines de leurs activités culturelles.

Je ne vois dans les solutions proposées aucune aide financière pour les privés, aucune activation de fond, aucune tentative de mise à égalité des prestataires culturels. Bref rien, mais alors rien de chez rien pour les privés proposant des activités culturelles.

J'ai bien l'impression que cette Municipalité ne tient pas compte des acteurs culturels privés de notre Ville et je me disais naïvement qu'après l'acceptation de ce postulat nous aurions un vrai fonds culturel qui bénéficierait aussi aux privés, que nous aurions une reconnaissance du travail fait par ceux-ci et un vrai partenariat public-privé mis en place. Mais je le répète, rien de tout cela n'est proposé dans la réponse. J'ai l'impression de me retrouver comme avec le Bourg. Cette situation est d'autant plus navrante que dans notre Ville les privés de cette cité ont des atouts dans leurs mains. Ce plan d'action n'est finalement qu'un enchaînement de blablas sans propositions concrètes pour dynamiser notre Ville.

Notre Ville est en train de mourir. Nous apprenions dernièrement, par la presse locale, la fermeture de l'impro. Pour moi, le cas de l'impro est révélateur de la politique menée actuellement. À la place de soutenir les acteurs privés, nous leur mettons le couteau sous la gorge jusqu'à qu'ils abandonnent. Je suis sûr que ce plan de relance répondra aux attentes des institutions publiques et de certaines associations qui se partagent déjà allègrement le gâteau financier de la Ville. Pour moi, la pilule, je dois l'avouer, est dure à avaler.

Je remercie néanmoins M. KUMMER du Service de la culture avec qui j'ai toujours pu avoir des discussions passionnantes, avec lequel j'ai pu échanger sur ce plan d'action. Vous avez sans doute compris que je ne peux pas accepter la réponse de la Municipalité à mon postulat et je vous invite à refuser cette réponse, merci.

Vote s/prise d'acte

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

La prise d'acte de ce PO20.13REP de la Municipalité est acceptée à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques d'abstentions.

13. PRÉAVIS
N° PR22.06PR

CONCERNE UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 750'000.- POUR LES ÉTUDES DE PROJET DU RÉAMÉNAGEMENT DU TRONÇON CENTRAL DE LA RUE DES MOULINS, ENTRE LA RUE DU MIDI ET L'AVENUE KIENER
RAPPORTRICE DE MAJORITÉ : MME CLAUDE-ANNE JAQUIER

Composition de la
commission (ad hoc)

RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. RUBEN RAMCHURN

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Claude-Anne JAQUIER, Cécile PLAGELLAT, Claire-Lise RICHARD-DETREY, Xavier FISCHER, Martin LOOS, Marc NICODET, Ruben RAMCHURN, Younes SEGHROUCHNI.

Nous sommes en présence d'un rapport de majorité et d'un rapport de minorité. J'invite donc en premier lieu Mme la Conseillère Claude-Anne JACQUIER, rapportrice de la majorité, à nous donner la lecture des conclusions de son rapport depuis le pupitre.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme. JACQUIER donne lecture des éléments suivants :

Je vais commencer par les vœux puisque la commission a émis d'abord quatre vœux.

1. La commission souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'alimenter à terme la totalité du quartier au chauffage à distance en anticipant et installant une canalisation d'alimentation principale.
2. La commission souhaite que la Municipalité tienne compte de l'augmentation des voitures électriques dans le dimensionnement du nouveau réseau électrique et prévoit des bornes de recharge le long de la rue.
3. La commission souhaite que la Municipalité entame rapidement les négociations avec le CPNV en vue d'élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilité.
4. La commission souhaite que l'avis de la population et des associations soit largement pris en compte.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Merci Mme. La Conseillère.

J'invite maintenant le rapporteur de minorité, M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, à donner lecture des conclusions ou de l'ensemble de son rapport, depuis le pupitre.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. RAMCHURN donne lecture des éléments suivants :

Alors, la Municipalité a fait du réaménagement du tronçon de la Rue des Moulins, qui va de la Rue du Midi à l'Avenue Kiener, un des projets phares de sa législature. Une opportunité à saisir, pour reprendre ses mots, car cette rue constitue un chaînon important du réseau et est censée devenir, à terme, une dent du peigne de l'APA. On nous explique aussi que des raisons historiques motivent cette réfection ainsi que des accidents sur cette route et le respect des normes VSS. Beaucoup d'affirmations qui méritaient d'être vérifiées.

L'axe principal de l'agglomération (APA). Lors de la commission, nous avons appris que le reste de l'APA, soit le secteur centre, celui qui est pertinent pour faire de la Rue des Moulins une dent du peigne, avait été repoussé dans le PA4 au-delà de 2036 en nous citant comme référence la page 200 du volume A du PA4 d'Agglo-Y. En consultant minutieusement le PA4, volumes A, on n'y trouve rien de ce type à la page 200, qui concerne plutôt les plans de quartier, mais on y lit que l'APA est indispensable pour pouvoir assurer la mobilité multimodale à l'agglomération yverdonnoise. Dans le PA4, les mesures 4.57, 4.58 et 4.59 correspondent respectivement à l'APA secteur ouest, l'APA secteur centre et le réaménagement de la Rue des Moulins.

Cependant, en consultant le volume B du PA4, on constate, à la page 38, que la mesure 4.58 a été déplacée en catégorie C ce qui correspond à une réalisation après 2032, tandis que les 4.57 et 4.59 restent dans la catégorie « réalisation entre 2023 et 2028 ». Le PR21.17 demandait un

crédit d'étude de CHF 500'000.- pour l'élaboration du PA4 annonçait une mise à l'enquête prochaine des tronçons centre et ouest de l'APA ainsi que des tronçons de mobilité douce correspondant. Il n'était aucunement question d'un report de dix ou quinze ans de la réalisation de la route de contournement, ni quand la commission a siégé ni quand le Conseil communal a voté le PR21.17.

Ce changement de calendrier qui n'a rien d'anodin, puisque c'est la réalisation d'une initiative populaire qui est repoussée à presque 25 ans plus tard, ça a donc été fait sans communication de la Municipalité et est resté caché dans les petits caractères d'un document de près de 400 pages. Qu'on décide de ne plus réaliser une initiative ou de la repousser à une date ou toute une partie des gens qui nous lisent seront décédés pose un problème du point de vue démocratique. Du même coup, la réalisation de la mesure 4.59 perd l'essentiel de son sens et surtout de son caractère urgent. En effet, quelle urgence de ce tronçon de la Rue des Moulins pourrait-il encore représenter en termes de mobilité et comment espérer obtenir un financement de la Confédération puisqu'on est en train de faire une dent d'un peigne qui n'a désormais plus de manches.

Aménagement. Le présent préavis nous présente un projet de dents de peigne sans manche qui fait la part belle aux cyclistes puisqu'ils auront un accès à un total de dix mètres de largeur de voie de circulation entre piste mixte et chaussées, contre 5,5 mètres pour les automobilistes et 2 mètres en voie propres pour les piétons, plus l'accès à la piste mixte. On nous explique que cette variante permet de respecter les lois historiques puisqu'un canal existait à cet endroit. Cet argument a de quoi rendre perplexe. Quel rapport y a-t-il entre un canal qui existait ici et une piste cyclable ? Y a-t-il d'autres vestiges historiques auxquels on doit rendre hommage avec des installations cyclables ? Pourrait-on par exemple envisager construire des parkings à vélos sur des endroits qui furent un jour des écuries ou des lieux de culte ? On a appris pendant la pandémie que les pistes cyclables étaient utiles pour lutter contre le coronavirus, du moins quelques villes romandes y ont cru, qu'on vient de préciser que l'une d'elle croyait aussi qu'éteindre son célèbre jet d'eau permettait de lutter contre le coronavirus. Désormais, c'est une nouvelle vertu du cycliste que nous découvrons dans ce préavis. Ensuite, rendre hommage à l'histoire même quand il n'existait pas à cette époque, même quand le rapport échappe au commun des mortels surtout s'il a le malheur de posséder une automobile, ce n'est plus qu'une question de temps avant qu'on nous explique que supprimer les places de parc et construire des installations pour les vélos est nécessaires à cause de la guerre en Ukraine.

Stationnement. Le préavis nous explique que sur la base des normes VSS qui sont secrètes, donc non vérifiables par la plupart des gens, seulement 32 places de stationnement pour être conservées sur cette rue qui en compte aujourd'hui près d'une centaine, mais qu'une étude de 2018 aurait établi que le besoin de places de parc n'était que de 25 à 40 places la journée. Ce seraient surtout des étudiants du CPNV qui utiliseraient ces places ainsi que les pendulaires du centre-ville.

Après avoir insisté, la commission a pu obtenir accès aux centaines de pages des normes VSS concernées et aux 4 pages de l'étude de 2018. En ce qui concerne l'étude, il s'agit de relevés de différentes heures, de l'occupation et stationnement dans le quartier durant le mois d'octobre 2019. Si on peut féliciter les auteurs d'une étude de 2018 d'avoir réussi à prédire l'occupation des stationnements 2019, on peut quand même s'étonner que ce mois soit le mois d'octobre qui a été choisi. En effet, c'est un mois de vacances scolaires ou, évidemment, l'occupation est des plus faibles, c'est un peu comme si on faisait une cartographie de l'ensoleillement nocturne. À cela, j'ajoute que j'ai des relevés de ces derniers jours, toutes les nuits, pendant la nuit, jamais moins de 60, 70 véhicules chaque nuit, sur plusieurs nuits, donc ces chiffres ne correspondant à rien de réel, enfin, on les a choisis pendant les vacances donc évidemment qu'ils sont en-dessous. Quant aux normes VSS, l'étude minutieuse des documents n'a pas permis de confirmer que seules 32 places pourraient être conservées. Au contraire, elle a permis d'établir qu'en réalité le stationnement oblique est conforme aux normes VSS. Par conséquent, cette rue peut tout à fait être réaménagée en conservant presque autant de places de stationnement qu'aujourd'hui, mais seuls peuvent le vérifier les élus qui ont la chance d'avoir accès aux normes VSS.

Quant à l'aspect sécuritaire qui est invoqué au début du préavis, seul un accident impliquant un

cycliste a été répertorié en 2016. Un accident avec blessé léger. Deux autres accidents concernent les carrefours et pas le tronçon. Pour comparaison, la Rue Roger-de-Guimps, sur la même période, a connu six accidents dont un mortel et un très grave. En fait, ce tronçon de la Rue des Moulins est, du point de vue statistique, l'un des plus sûrs de la Ville. Ceux qui en doutent peuvent aller consulter la carte des accidents en ligne sur maps.geo.admin.ch.

Environnement. Le préavis nous explique que les surfaces perméables seront augmentées. Peine à comprendre comment puisqu'aujourd'hui les parkings se situent sur de la terre et de l'herbe. C'est précisément cette surface qui sera réduite et remplacée par une piste mixte de 4,5 mètres. Les surfaces perméables seront donc plus faibles. La végétalisation de l'axe - autre argument du préavis - consiste donc à végétaliser quelque chose qui l'est déjà et à remplacer de grands arbres qui sont déjà là, par de petits qui mettront probablement des décennies à capter autant de CO2 que ceux que l'on compte enlever.

Démarche de consultation. En raison des enjeux, certains acteurs ont été consultés et prioritairement, d'autres le moins possible voire pas du tout. Pro vélo a donc eu la primeur de toutes ces informations et les a consultées le 2 février. En revanche, ni Stop aux bouchons, ni le TCS n'ont eu droit à une consultation spéciale, ils n'ont eu accès à des informations qu'en mars, au milieu d'autres sujets, via la Commission urbanisme et mobilité. Le 30 mars, les habitants du quartier auraient été consultés au travers de l'association Moulin pour tous. Une association qui représente essentiellement des habitants des tours des Moulins, donc pas le tronçon concerné, ainsi que des membres du Parti socialiste qui habitent parfois tout ailleurs dans la Ville. On aurait aussi bien pu consulter l'association de quartier de la Villette ou le secrétaire de l'ATE à Montreux qui risque d'ailleurs d'être très fâché d'avoir pour une fois été oublié. En outre, aucune consultation n'a été faite du CPNV qui aurait justement été le premier concerné. C'est un endroit où des apprentis de tout le Canton doivent venir suivre leurs cours, certains vivent dans des endroits d'où seuls les déplacements en automobiles sont possibles, il est donc incompréhensible qu'on les traite avec si peu d'égards. Toute personne qui connaît un peu ce quartier sait que l'occupation est importante en journée et quand une rotation des usagers s'effectue en soirée lorsque les habitants du quartier qui rentrent du travail viennent remplacer les usagers de la journée. Le taux d'occupation est rarement de 100%, mais il dépasse les 80% une grande partie du temps ce qui permet d'ailleurs de ne pas polluer en cherchant une place pendant des heures. En outre, les usagers du soir paient des macarons. Dans le cadre de la commission, il a été demandé que les chiffres des macarons des habitants pour ce quartier soit transmis. L'information, bien qu'essentielle, n'est, à ce jour, pas arrivée à la commission.

Mobilité douce. L'argument phare du préavis c'est celui de la mobilité douce. Malheureusement, s'il a été possible de nous fournir des comptages des véhicules automobiles, pas possible d'avoir les chiffres de la mobilité douce. A ce jour, ces chiffres n'existeraient pas, mais ceci devrait changer à l'avenir. On peut donc prédire en 2018 l'occupation des stationnements en octobre 2019, mais on ne peut pas compter des cyclistes. Par contre, on est capable de prédire qu'il leur faut dix mètres de chaussée sur les Moulins ceci alors qu'un axe de mobilité douce existe déjà le long de la Thièle et pourrait être complété jusqu'au centre-ville le long de la Thièle en passant sous les ponts dans l'esprit de ce qui a été déjà fait ailleurs dans notre Ville, c'est surtout ce que prévoyait une mesure du PA2 d'Agglo-Y. Mais alors, pourquoi maintenant ? Alors qu'on peine à comprendre ce qui peut bien rester d'urgent d'un préavis où tout semble déjà décidé. On nous garantit une meilleure accessibilité pour les habitants qui n'ont pas été consultés, peut-être, peut-on se dire, qu'une nouvelle fois c'est les réseaux souterrains qui requiert des travaux urgents. Et bien non. Les infrastructures datent des années 70 et sont donc loin d'être aussi vieilles que celles qu'on avait refaites à la Rue du Midi, il n'y a donc pas d'urgence.

Finalement, on retient de ce préavis où bien des choses ont été cachées et souvent inexactes et pour lequel on a subi des pressions pour qu'il puisse être traité au plus vite, une désagréable impression ; celle que le seul objectif est la suppression d'un maximum de places de parc, le plus vite possible, à n'importe quel prix. La lecture minutieuse du PA4, volume A en page 244 à 246, permet de mieux comprendre ce qui se cache ici. En effet, ce PA4 prévoit de supprimer un maximum de places de parc tant sur le domaine privé que public et d'aller plus loin que les normes VSS et ce le plus rapidement possible. A la page 246, il est écrit que l'objectif c'est d'avoir des

habitants avec moins d'automobiles et surtout une mentalité différente. C'est donc bien de stratégie délibérée amaxophobe qui semble en marche. Nous sommes dans une sorte de processus de ségrégation politique, on cherche, sans le dire, à chasser les gens attachés à leur automobile de la Ville pour pouvoir les remplacer par des habitants plus désirables. Une sorte de nettoyage idéologique est en marche à Yverdon. Une stratégie de déplacement des populations attaché à la mobilité individuelle pour un remplacement par une population adepte de mobilité douce. En 2022, on purge de manière plus douce, mais on purge encore. Le problème, c'est que cette stratégie est masquée dans les centaines de pages de documents difficilement accessibles au commun des mortels, parfois même inaccessibles aux élus. Les objectifs ne sont pas assumés, pas plus que n'a été assumé le report du secteur centre de l'APA aux calendes grecques, pardon à au-delà de 2036. Jamais on n'a eu de communication sur ces sujets, on avait au contraire des promesses d'une continuité des projets.

Conclusion. Quelque part, entre le PR21.17 et le PR22.06, les objectifs du PA4 se voient bien changé et ceci remet en question l'urgence et l'objectif du réaménagement de la Rue des Moulins dans son tronçon Midi-Kiener. Beaucoup de réponses doivent être données par la Municipalité et les objectifs clairement assumés. Il n'est pas acceptable que des commissaires subissent des pressions pour traiter un sujet dans l'urgence et que des réponses ne sont pas apportées. Il n'est pas non plus acceptable que des informations inexacts figurent dans un préavis et qu'on continue à traiter comme tel une fois qu'on a découvert. Par conséquent, la minorité de la commission souhaite que la Municipalité retire ce préavis. Qu'une vraie consultation soit faite, que les informations toujours non fournies soient communiquées ou alors que notre Conseil le renvoie à la Municipalité pour qu'il soit retravaillé. C'est donc la minorité de la commission qui vous recommande, Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de refuser les conclusions de ce préavis.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Sauf avis-contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Nous devons nous prononcer via ce préavis sur un crédit d'étude d'un projet dont la Municipalité a déjà dessiné tous les contours et choisi une variante avant même sa présentation à ce Conseil, les études allant essentiellement servir à chiffrer plus précisément ce qui a déjà été décidé. Soit, c'est une façon de faire, mais ce n'est pas nécessairement notre vision quand le mot consultation est mis en avant de manière aussi explicite. Quid d'autres associations que Pro Vélo qui auraient pu être également consultées au préalable de la présentation à la Commission Urbanisme et mobilité, mais surtout des habitants de cette rue qui ne seront consultés qu'après ce Conseil si le préavis est accepté. Il serait peut-être plus judicieux de parler d'information plutôt que de consultation.

Notre ville est idéale pour se déplacer à vélo sur son territoire et ses abords proches et des aménagements adéquats et sécurisés se justifient pleinement, ce que nous ne contestons pas. Nous défendons cependant une mobilité pour tous et certains de nos concitoyens doivent ou désirent encore utiliser leur voiture et ce projet va à l'encontre des besoins des habitants de cette rue. En effet, les études effectuées montrent un besoin de 47 places à 23 heures, qui n'est pas véritablement un horaire de pendulaire ou d'étudiant au CPNV, alors que le projet tel que présenté n'en prévoit que 32. L'argument des normes de visibilité VSS pour arriver à ce résultat est certes pertinent mais dans le cas présent l'impression est plutôt qu'on ait décidé au préalable du nombre de places que l'on désire laisser et que l'on utilise l'élasticité de la norme pour y arriver. Je ferais le parallèle où lors d'une expérience pratique de physique par exemple, on décide au préalable du résultat à obtenir pour être dans la marge d'erreur que l'on s'est fixée et que l'on effectue les calculs à l'envers pour déterminer la mesure que l'on aurait dû trouver lors de l'expérience au lieu de calculer le résultat à partir de la mesure effectuée.

Nous désirons dès lors que la Municipalité revienne avec un projet qui réponde aux besoins en places de parc des habitants de la rue, via une nouvelle analyse du stationnement réalisée potentiellement de manière plus scientifique, soit en augmentant le nombre de places de parc

actuellement prévues dans le préavis, soit en proposant une autre solution de parcage dans le quartier ou dans un secteur proche. Des solutions pour les pendulaires et les utilisateurs du CPNV devront, selon nous, également être proposées de manière proactive.

L'état de ce tronçon de la Rue des Moulins ne s'étant pas subitement dégradé ces derniers mois, la Municipalité a tout loisir de revenir avec un projet plus abouti, contenant éventuellement plusieurs variantes et avec une vraie consultation.

Le groupe PLR soutiendrait une demande de non entrée en matière mais comme il est certainement préférable de ne pas reporter le débat, nous préférons que ce dernier ait lieu et, dans la grande majorité de ses membres, le groupe PLR refusera ce préavis.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Je me permettrai tout d'abord une remarque de forme suite à une demande de mon groupe qui est unanime à condamner le ton du rapport de minorité. Les rapports de commissions doivent permettre à notre Conseil de prendre des décisions en toute connaissance de cause en apportant une analyse approfondie sur les propositions de la Municipalité, des analyses qui peuvent être – c'est même sain qu'elles le soit - critiques sur ces propositions, mais ces critiques doivent porter sur le fond or le rapport de minorité s'en écarte trop souvent. Digressions, insinuations malveillantes, parallèle douteux, ce rapport noie ses critiques de fond, légitimes, dans un ton complètement hors de propos pour un rapport de commission. Ce ton appauvrit la qualité de nos débats en les plaçant d'emblée au niveau des attaques gratuites et peu constructives. C'est bien loin des engagements pris par les différents groupes de ce Conseil, des engagements qui par ailleurs me semblent porter leurs fruits.

Sur le fond maintenant, le groupe socialiste rappelle que nous ne sommes-là qu'à mi-chemin d'un processus enclenché en 2018 et qui se terminera en 2025. Il suffit de passer une fois ou l'autre à la Rue des Moulins pour voir qu'elle a bien besoin d'être rénovée et que par endroits elle relève plus du terrain vague et que de la rue accueillante que mérite ses habitants. Dès qu'il pleut, les automobilistes dont nous parlons beaucoup ce soir doivent zigzaguer entre les flaques et les voitures parkées et la chaussée est fatiguée.

Refuser ce préavis ce soir, c'est enterrer pour plusieurs années des travaux nécessaires pour la sécurité des usagers de cet axe et c'est renoncer à une chance de profiter enfin des possibilités offertes par sa largeur au bénéfice des habitants du quartier. L'accepter par contre ce n'est que franchir une étape de plus vers le projet final sur lequel nous nous prononcerons dans quelques mois. Je suis persuadé que la Municipalité, comme à son habitude, écoute avec attention nos débats ce soir. Elle saura entendre les préoccupations exprimées et y répondre, mais pour qu'elle le puisse, il faut que nous lui en donnions les moyens. Cela passe par l'acceptation de ce crédit d'étude qui, comme son nom l'indique, lui permettra de véritablement étudier les options qu'elle a esquissées dans son préavis. Bien sûr que le sondage effectué il y a quelques années sur l'utilisation des places de parc n'est pas suffisant et c'est justement pour cela qu'il faut désormais autoriser la Municipalité à aller de l'avant avec cette étude qui apportera des réponses à cette problématique.

J'aimerais également rassurer l'auteur du rapport de minorité. La gauche yverdonnoise ne passe pas ses soirées à grignoter des graines de chia, boire de la kombucha et trouver le meilleur moyen de supprimer le plus vite possible des places de parc en Ville. Par contre, le groupe socialiste se réjouit de voir la Municipalité avancer avec des projets qui permettent la coexistence de plusieurs formes de mobilité. Pendant que certains préfèrent jouer la carte de la division en montant cyclistes contre automobilistes, places de parc contre piste cyclable, la Municipalité a préféré travailler sur un projet enthousiasmant. Il montre comment piétons, vélos et voitures peuvent évoluer ensemble dans un environnement urbain pacifié.

C'est pourquoi le groupe socialiste vous invite avec conviction à soutenir ce préavis. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Aurélie Maude HOFER :

Je ne reviendrai pas sur la forme du rapport de minorité mais sur le fond.

Dans son rapport le rapporteur de minorité jette une suspicion sur la légitimité concernant la consultation de l'association Moulins Pour Tous. Ce soir-là plus des 3/4 des membres du groupe habitants de cette association étaient bien des habitantes et habitants de la Rue des Moulins et n'habitent pas forcément dans les tours. Ces personnes, même si elles n'habitent pas toutes entre les feux et le rond-point du fond, traversent tous les jours cette rue à pied, en vélo ou en voiture et se sentent donc concernées.

Rien de politique, rien de partisan, il est juste question d'engagement de représentantes et représentants d'un quartier populaire de notre Ville qui veulent le meilleur pour ses habitantes et habitants.

Rien n'empêche donc M. le rapporteur de minorité à s'intéresser à cette association en devenant, par exemple, membre du groupe habitants si l'avenir de son quartier lui tient tellement à cœur. Je vous remercie.

M. le Conseiller Sébastien NOBS :

La partie centre de la Rue des Moulins contient actuellement environ 95 places de parc. Selon le rapport présenté, la Municipalité veut diminuer ce nombre d'un facteur trois à 32 places de parc. De plus, elle a admis dans le même rapport que ce principe d'aménagement retenu pour ce tronçon pourrait éventuellement s'étendre sur les tronçons sud et nord de la rue qui contiennent aussi un nombre important de places de parc utilisées pas seulement par des habitants de la rue mais aussi par des usagers d'autres quartiers proches.

Les différentes mesures entreprises par la Municipalité et des Conseillers communaux, indiquent qu'il manquerait 15 à 42 places de parking quotidiennement (avec une moyenne de 30 places) durant la journée ou la nuit pour la partie centre de la Rue des Moulins. Malgré cela aucune solution adaptée pour les usagers péjorés n'a été recherchée avant l'acceptation du principe de la suppression de ces places de parc par la Municipalité. Cette dernière travaille à l'inverse du bon sens, contrairement à la précédente qui prévoyait la construction de 1000 places de parc en sous-sol avant de supprimer 800 places en surface pour laisser plus d'espace à la végétalisation, aux commerçants et à la mobilité douce.

La Municipalité, par son Service de la Mobilité, ne fait pas que délibérément augmenter les temps de trajet de tous les moyens de transport dépassant les 30 km/h : voitures, bus, vélo de route, véhicules électriques ou à assistance électrique en limitant la vitesse à 30km/h et en particulier les voitures (électrique ou non) en supprimant des places de parc. Elle supprime aussi des arbres remarquables au niveau communal en arguant à tort qu'ils sont vieux et malades, alors qu'ils pourraient encore vivre des dizaines d'années.

J'attends de la Municipalité qu'elle travaille pour le bien de tous sans distinction de vitesse de déplacement pour permettre aux prestataires de services et à leurs clients, aux habitants et à leurs invités, de se rencontrer dans notre Ville à la place d'inciter indirectement, à cause de l'augmentation des temps de trajets, à une délocalisation, voir à une digitalisation, de ces rencontres.

Je souhaite que le service de la Mobilité n'ait plus, contrairement à son nom, comme objectif de réduire les aptitudes des usagers à se déplacer.

Et finalement je souhaiterais que les arbres remarquables de notre ville soient mieux protégés.

Pour ces raisons diverses, qui s'ajoutent ou complètent celles de mes préopinants, je vous invite à refuser les conclusions de ce préavis.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

D'abord, je veux apporter une précision sur quelque chose que je n'ai pas mentionné dans mon rapport et qui m'est arrivé après. C'est que j'ai eu l'information sur les places, le nombre de places, sur cette rue, approche plutôt une centaine et qu'en fait on peut, en tenant la norme VSS ne supprimer qu'environ 12 places ou descendre autour de 70 à 80, ça avait été étudié par le passé. Donc ça c'est une information que j'apporte.

Ensuite, je vais répondre à M. WICKI et effectivement j'admets absolument que peut-être le ton de mon rapport de minorité aurait pu être plus consensuel, malheureusement j'ai été soumis sous la pression pour rendre ce rapport le plus vite possible alors qu'on n'avait pas encore tous les documents et certaines choses. C'est quand même fou, c'est la première fois qu'on voit qu'on a une séance de commission qui s'est tenue le 9 mai et qu'on met une pression - que ce soit le bureau ou comme ça - pour traiter le sujet absolument dans le mois de juin. Peut-être que comme ça on n'en reparle plus pendant les vacances donc si ça n'avait pas été ainsi certainement que j'aurais eu plus de temps pour travailler sur un ton plus consensuel.

Maintenant, les habitants des quartiers du Moulin, beaucoup des gens qui habitent dans ce quartier, ils y habitent justement parce qu'il est facilement accessible en automobile, on est près de l'autoroute et il y a des places de parc. Je peux comprendre que certains voudraient voir partir ces gens-là vers la campagne pour les remplacer par des gens meilleurs qui se déplacent à vélo et voilà, mais on ne peut pas dire que, si c'est ça l'objectif politique, on ne peut pas dire qu'on travaille pour tous. Ça veut dire qu'on travaille pour une certaine clientèle au détriment d'une autre.

Voilà, maintenant sinon je remercie Mme HOFER pour ses précisions sur l'Association Moulins Pour Tous, puisqu'elle a finalement confirmé que cette association contient beaucoup de gens qui ne sont pas du quartier des Moulins et qu'ils sont du Parti socialiste. Voilà, merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Merci M. le Conseiller.

Je vous rappelle que vous avez, vous-même spontanément, annoncé le dépôt d'un rapport de minorité à la date du dimanche 22 mai pour le dimanche 29 mai, date à laquelle vous nous l'avez remis et nous vous avons accordé de le lire dans son intégralité ce qui fait que nous avons entièrement respecté les délais que vous avez vous-même fixés.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

J'ai lu attentivement la demande de crédit d'étude pour le réaménagement du tronçon central de la Rue des Moulins. Je ne peux souscrire à ce projet pour de multiples raisons, c'est pour cela que je rejeterai cette demande et m'emploierai à combattre ce projet. Permettez-moi d'abord de vous dire que je suis directement concerné ou presque puisque je réside à la Rue des Moulins, non loin du tronçon mentionné de la demande.

Il est vrai que la chaussée ainsi que les aménagements en sous-sol méritent un coup de jeune. Ce tronçon est actuellement dangereux, notamment pour les cyclistes. Nous sommes donc, je le pense, d'accord sur le constat. La Municipalité nous propose un projet qui va à l'encontre d'un bon sens économique, écologique et sur la mobilité.

Parlons écologie. Ce Conseil communal a voté l'urgence climatique. Cette urgence climatique votée n'est finalement qu'un texte qui donne à certains Conseillers une bonne conscience écologique, mais lorsque nous devons voter pour conserver des arbres et des espaces verts, il n'y a plus personne. À chaque préavis présenté par la Municipalité, c'est un peu massacre à la tronçonneuse. Je vous le dis, il ne fait pas bon être un arbre de la fleur de l'âge à Yverdon. Même s'il vous reste vingt ans à vivre c'est le moment de vous couper. On procède à une élimination systématique des arbres apportant de la fraîcheur dans notre Ville. On nous ressort le même couplet à chaque fois : on va replanter deux arbres, ce n'est plus adapté au réchauffement climatique, on n'en replantera ailleurs, vous comprenez il est déjà vieux... Si on agissait comme

cela avec les êtres humains en Ville d'Yverdon, je serais déjà enterré depuis longtemps. Bref, le rapport de minorité le relève bien, on veut détruire des espaces verts pour remettre des espaces verts.

Le comptage effectué pour la fréquentation des places de parc ne correspond pas à la réalité. Ou peut-être, devrais-je dire, il correspond à une réalité qui n'est pas le reflet de la situation au quotidien. Comment un comptage effectué pendant des vacances peut-il être le reflet de la réalité ? Nous continuons à laisser les flux de cyclistes et des piétons sur la même voie. L'accroissement du nombre de trottinettes électriques et des vélos électriques constituent un danger de plus en plus grand pour les piétons et notamment les mamans avec des poussettes et les personnes âgées. Alors que nous aurions peut-être l'occasion de séparer ces flux comme cela se fait la plupart du temps, maintenant notre Ville s'entête à mener une politique du passé en la matière. C'est une politique dangereuse qui va à l'encontre du développement des mobilités douces.

Et enfin, je suis surpris par les démarches prises en matière de consultation. Je lis un extrait du préavis, 2 février 2022, coordination avec l'association Pro Vélo ; 30 mars 2022, séance d'information et de consultation auprès de l'association quartier des Moulins Pour Tous. Il me semble que l'association Pro Vélo est toute puissante dans notre Ville puisque c'est bien une coordination qui est organisée avec l'association, mais par contre les habitants du quartier ont le droit à une séance d'information et de consultation. Est-ce que la voix et les avis des habitants du quartier sont moins importants que l'association Pro Vélo ? Pour toutes ces raisons ci-dessus, je vais refuser ce préavis et vous invite à faire pareil. Merci.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Je pense qu'il y a une chose qui nous rassemble tous ce soir, c'est que nous sommes tous d'accord qu'il faut refaire cette rue. Effectivement, elle est en mauvais état, mais il n'y a pas urgence et surtout pas comme ça. Il semble que selon certains propos, certaines personnes pensent que ce crédit d'étude va permettre d'étudier de nouvelles variantes et peut-être de sortir avec quelque chose d'autre. Je ne crois pas. D'ailleurs, si vous lisez le préavis, on parle bien de critères de choix de la variante retenue, donc c'est bien cette variante-là qui sera exécutée avec cette réduction de places de parc. Ce crédit d'étude, je présume, servira à analyser un peu plus à fond la réalisation de cette étude-là.

Une autre chose aussi qui m'interpelle un tout petit peu. Évidemment qu'il faut faire la place aux vélos, mais pourquoi est-ce qu'on s'efforce toujours à les mettre sur la même rue ? C'est un axe ici de mobilité individuelle important avec l'APA. Pourquoi est-ce qu'on veut mettre les vélos au même endroit ? Je ne pense pas que ça soit vraiment idéal pour eux de passer à cet endroit-là. Pourquoi est-ce qu'on n'essaye pas de les faire passer sur un cheminement parallèle ? Par exemple, le long du canal ou sur la rue parallèle - dont j'ai oublié le nom maintenant - qui arrive au Centre Professionnel, ce qui semble particulièrement indiqué pour les cyclistes.

Ensuite, j'aurai une autre question à la Municipalité. C'est un sujet qui n'a pas été abordé durant les débats de la commission apparemment, d'après les questions que j'ai pu leur poser. Nous savons tous qu'il y a un fond de places de stationnement qui se monte à CHF 2'700'000.- à la fin de l'année passée, CHF 2'700'000.-. Ce fonds est financé par des gens qui construisent des habitations et qui n'arrivent pas à faire des places privées, donc ils doivent verser CHF 5'000.- par place pour des places à faire sur des surfaces publiques. CHF 2'700'000.- à CHF 5'000.- ça fait donc à peu près 540 places qui sont financées par ce fonds, qui devraient être financées par ce fonds, que nous devons à la population et je voulais savoir si la Municipalité a analysé ça ? Combien de ces 540 places devraient être attribuées au quartier des Moulins, à cette rue ? Combien ont été financées par les habitants de cette rue ? Ça me semble assez important de savoir ce chiffre. Merci.

M. le Conseiller Martin LOOS :

Au vu de l'état du tronçon en question, le groupe Vert-e-s et solidaires ne fera aucun commentaire sur la nécessité d'une réfection de la rue. Nous saluons donc ce préavis. En effet, la part belle

donnée à la mobilité douce et à la quiétude du lieu - malgré sa situation comme pénétrante de la route de contournement - ne peut que nous réjouir. Le projet n'est certes en aucun cas parfait, en témoignent les nombreux vœux de la commission. Il s'agit cependant uniquement d'un crédit d'étude ; son allure finale n'est donc pas encore établie. C'est justement cela que permettront d'affiner les études de circulation à venir, évoquées dans le document.

Si certaines inquiétudes relevées dans le rapport de minorité sont légitimes, comme le nombre exact de places de parc à supprimer ou à déplacer, son ton, ses approximations et ses trop nombreuses allusions à des périodes sombres de l'Histoire, sont pour le moins discutables, pour ne pas dire presque insultantes pour certaines personnes.

Dans son rapport, le représentant de la minorité évoque le report de la réalisation d'un tronçon de la route de contournement, comme principal argument. Il image notamment – dans le Nord-vaudois d'hier par exemple – la construction des dents d'un peigne, sans manche. Certes, le tronçon en question ne pourra pas se faire dans les quelques prochaines années. Les priorités doivent en effet être mises sur des mesures visant à diminuer le trafic en ville, plutôt que sur d'autres ne faisant que l'augmenter, avec par exemple une nouvelle route et de larges pénétrantes. Ceci sans mentionner les finances actuelles de la ville, qui incitent à limiter fortement ce type d'investissements.

Nous sommes manifestement en présence d'une divergence de vision du monde. Les minoritaires tentent de nous faire miroiter une ville du « tout-à-la-voiture », peu sûre et peu accueillante aux piétons et autres adeptes de mobilité douce. Le passage de cette rue à 30 km/h, couplé à l'abandon de quelques places de stationnement, est un pas de plus vers une ville accueillante et agréable à vivre, pour toutes et tous.

On lit dans le document des minoritaires qu'ainsi, la mesure de réaménagement de la rue des Moulins du PA4 perd tout son sens. En première lecture, je me suis dit que les minoritaires ne sont que rarement venus se promener dans la rue – que ce soit à pied, à vélo ou en voiture d'ailleurs. En deuxième lecture, il semble qu'ils soient cependant à même d'estimer le taux d'occupation des places de parc de l'endroit. Cela étant, ils n'ont manifestement pas remarqué l'afflux supplémentaire de voitures dans la rue, depuis quelques années. Afflux que je constate régulièrement, à chaque fois que je transite entre le bureau de Poste des Moulins et la gare.

Pour ces raisons et au vu de l'état de délabrement bientôt avancé de la rue, il est urgent de la réaménager. Je rappelle que le nombre de places de parc à supprimer ou déplacer n'est pas encore définitivement arrêté. C'est justement un des nombreux points qui pourra être déterminé par les CHF 750'000.- que nous allons libérer ce soir.

Les normes VSS, citées dans le préavis et les deux rapports de commission, sont des documents édités par l'organisme suisse de normalisation dans le domaine de la route et des transports. La VSS est une association des professionnel·les Suisses de la route, obtenant une grande partie de son financement par la vente des normes qu'elle publie. Il ne s'agit donc pas de normes secrètes comme l'affirme le rapporteur minoritaire : elles sont disponibles à l'achat pour tout un chacun. Il est ainsi tout-à-fait compréhensible que leur contenu ne puisse pas être librement dévoilé aux commissaires. C'est d'ailleurs le cas pour la plupart des normes, de celles régissant l'accessibilité des bâtiments en chaise roulante, à celle normalisant le niveau sonore admissible dans cette salle.

J'en profite pour rappeler aux minoritaires la définition de l'amaxophobie, qui décrit principalement la peur de conduire une voiture et non forcément la peur de la voiture elle-même. Le lien entre ce terme, tel qu'employé dans le rapport de minorité et le présent préavis, est ma fois difficile à cerner. À bon entendeur.

C'est donc pour toutes ces raisons que le groupe Vert·e·s et solidaires vous recommande, chères et chers collègues, d'approuver le préavis présenté, de même que les différents vœux exprimés par la commission. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

J'ai lu attentivement les deux rapports concernant ce préavis et une 1^{ère} chose qui m'a frappé c'est qu'aucun des deux rapports ne nous parle du nombre de personnes qui ont soutenu le rapport de majorité ou celui de minorité. C'est vrai qu'au vu du contenu du rapport de minorité, son ton, ses allégations, il me semblait utile de savoir qui soutient ce texte.

Je peux comprendre l'agacement par rapport à certains projets. D'ailleurs lors de nos joutes oratoires, cela peut devenir assez palpable et dans l'effervescence du moment il peut y avoir des mots qui dépassent les bornes fixées par notre document de référence, je veux citer le fameux guide des bonnes pratiques. Là où ce rapport de minorité innove c'est dans l'utilisation de ce style très particulier, utilisé par son auteur habituellement plutôt sur les réseaux sociaux. Je tiens d'ailleurs à préciser que si ce type de prose vous indispose comme moi vous pouvez facilement le bloquer et par la suite c'est magique c'est comme s'il n'existait plus. Mon problème c'est que dans le cadre du Conseil communal cette fonction n'existe malheureusement pas. Et, comme je suis discipliné, je reste jusqu'à des heures indues, à attendre la fin du déballage. Enfin pas ces dernières fois car, par bonheur, la personne concernée a eu le bon goût de quitter la salle avant la fin alors même qu'elle avait des interventions de prévues.

On dit parfois qui répond appond. De toute façon, à mon sens, la Municipalité saura bien se défendre seule. Ce que je souhaite mettre en avant c'est la technique utilisée. Je ne peux que vous conseiller le très intéressant article qui s'appelle « Petit recueil de 25 moisissures argumentatives pour concours de mauvaise foi ». Si, si je vous assure, il existe un championnat mondial de mauvaise foi. Cet article est hébergé sur le site du collectif... [bruits dans la salle] Laissez-moi finir ! Je vous ai écouté jusqu'au bout...

Mme la Présidente Judith NOTTER :

M. le Conseiller BALET, je vous invite à revenir sur la thématique qui est discutée.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Oui, oui, je termine et vous verrez ça a du sens.

Donc le site est hébergé par le collectif qui s'appelle CORTECS (Collectif de recherche transdisciplinaire esprit critique & sciences). Leur objectif étant d'amener un esprit critique, une forme d'autodéfense intellectuelle. Les gens intéressés par la politique, à mon sens, devraient s'inspirer de leurs travaux.

Cela dit voici quelques morceaux choisis... [bruits dans la salle] Si, si, si...

Mme la Présidente Judith NOTTER :

M. le Conseiller BALET, je vous invite vraiment à revenir sur le thème du préavis s'il vous plaît.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

C'est bien ce que j'essaie de faire, si vous me laissez continuer... [bruits dans la salle] Non mais vous rigolez ! J'ai passé des heures à écouter des arguments qui ne concernaient pas non plus le préavis, vous allez faire pareil, merci.

Donc en fait, un des mécanismes utilisés dans le rapport de minorité c'est la généralisation abusive. Un exemple, alors on nous explique dans le rapport de minorité, vous voyez que j'y viens, on nous explique que la variante permet de respecter les voies historiques puisqu'un canal existait à cet endroit. Cet argument a de quoi rendre perplexe, quel rapport y a-t-il entre un canal qui existait et une piste cyclable ? Y a-t-il d'autres vestiges historiques, etc... C'est bien de qu'on voit c'est une généralisation abusive.

Un autre exemple concerne le mille-feuille argumentatif. On empile un foisonnement d'arguments faibles dans un maillage si serré qu'ils se renforcent réciproquement sans qu'on puisse les confronter entre eux. Exemple : Ce changement de calendrier qui n'a rien d'anodin, puisque c'est la réalisation d'une initiative populaire qui est repoussée à presque 25 ans plus tard, a donc été fait sans communication de la Municipalité et était resté caché dans les petits caractères d'un document de près de 400 pages. Aucun rapport entre les éléments entre eux.

Il est bien dommage que par manque de temps, mais je crois que vous l'appréciez d'ailleurs, je n'ai pas eu la possibilité de retrouver les 25 moisissures argumentatives par le collectif, mais je tiens à remercier l'auteur de ce rapport de m'avoir permis de tenter l'expérience

Maintenant la vraie question : c'est faut-il soutenir les conclusions et là, ma fois, dans la mesure où il s'agit d'un crédit d'étude, il y a fort à parier que nous aurons les réponses lors du préavis de réalisation. Donc je ne saurais que vous suggérez d'accepter ce préavis. Merci de votre écoute.

M. le Conseiller Xavier FISCHER :

Je déplore un peu le ton et le clivage qui se dégage de notre Conseil de manière maintenant bientôt récurrente sur ces thématiques. L'impression de revivre le débat qu'on a déjà connu sur la Rue Cordey.

Alors moi, je comprends et j'entends et je peux comprendre disons les craintes qu'on vient d'entendre de la part de la droite que cet hémicycle, si on peut appeler ça un hémicycle, elles sont légitimes et puis je crois que la commission les a elle-même également examinées, que le préavis ne prévoit pas d'ailleurs de les passer sous silence puisque le préavis prévoit expressément justement de reprendre l'étude sur les besoins en stationnement et sur l'utilisation des places de manière beaucoup plus approfondie. L'étude qui a été citée, en fait le comptage disons plutôt qui a été cité, parce qu'il ne s'agit pas vraiment d'une étude, figure à titre indicatif et ils ont permis à la Municipalité, dans le cadre d'un petit avant-projet, de dégrossir les pistes possibles pour cet aménagement.

Alors moi, il me semble que c'est un peu... Enfin, c'est plus qu'un peu, c'est faire un procès d'intention à la Municipalité que de dire que le projet qui est joint au préavis, enfin les illustrations plutôt on devrait dire qui sont jointes au préavis, constituent le projet qui va être le projet définitif. Bien au contraire, le préavis lui-même expose qu'il y a pas mal de points encore à examiner. Il y a des démarches participatives qui sont prévues pour prévoir qu'est-ce qui sera vraiment d'une part aménagé dans la bande polyvalente, d'autre part sur le calibrage des différents éléments. L'étude de stationnement également permettra d'objectiver et les besoins et les possibilités réelles d'aménager ces places. Et puis, in fine, je pense qu'il est très regrettable disons de se focaliser uniquement sur ce point alors que je pense que les habitantes et les habitants de notre Ville ont certes besoin de parquer leurs voitures pour ceux qui en ont et qui n'ont pas de place chez eux, mais ils ont surtout besoin d'espace pour se déplacer en sécurité, pour se croiser en bonne convivialité, d'avoir un cadre de vie chez eux et sur le parcours de leur Ville agréable et confortable qui favorise des rencontres, une bonne vie sociale, qui participe aussi à la vitalité économique de notre Ville et ce n'est pas que les places de parc qui le permettent.

Voilà donc par rapport à ça. Je pense que, comme d'autres l'ont déjà bien dit, on n'est pas ici en train de voter un projet, on est en train de voter un crédit d'étude et puisqu'il s'agit bien d'une étude, ces études sont à faire et le rapport de la commission met aussi bien en évidence la nécessité, d'ailleurs c'est un des vœux, de consulter les personnes qui seront les premières concernées par ces aménagements.

Donc moi, je vous propose de laisser la Municipalité et ses services travailler et puis de reprendre le débat sur le fond et c'est-à-dire sur le projet lui-même le jour où le projet nous sera présenté. Je crois qu'assez de choses ont été dites et la Municipalité les a entendues et je lui fais pleinement confiance pour la suite de ce projet. Je vous remercie.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Il est effectivement du ressort du Conseil d'accepter ou non ce préavis et la Municipalité exécutera la décision quelle qu'elle soit. Cependant, à la lecture attentive du rapport de minorité, il est important pour la Municipalité d'apporter quelques éléments de clarté, d'explication et même des éléments peut-être de vérité sur les propos tenus et inscrits dans le rapport de minorité et sur les différents éléments de presse sortie dans la presse ces derniers temps.

Dans le rapport de minorité, il est stipulé qu'une pression a été donnée à la commission, ce qui n'a pas été le cas. Il n'y a aucune pression qui a été donnée au niveau du temps, c'est la commission elle-même qui a décidé de se prononcer sur une seule séance et c'est sur une seule séance que les membres de la commission ont pu se prononcer sur la base des éléments complémentaires qui lui ont été fournis dans des délais très courts.

Il est stipulé également la question du maillon central de l'APA. Sachez juste que la Rue des Moulins fait partie intégrante des dents du peigne du paquet APA sud et non du centre, ni de l'ouest comme vous le mentionnez dans le rapport de minorité. Pour preuve, le concept TIM d'Agglo-Y validé en 2015 par l'ancienne Municipalité et l'agglomération inscrivait la Rue des Moulins dans ce paquet sud. Cette rue aurait dû être réaménagée à court terme, en parallèle de l'ouverture de l'APA sud, ouvert en octobre 2020. En juin 2022, donc aujourd'hui, la Municipalité s'exécute donc à cet âge qui est non seulement importante du point de vue de l'état de la chaussée, comme vous l'avez relevé, mais également stratégique puisque comme vous le savez la Rue des Moulins est une mesure du PA4. Elle est inscrite en mesure prioritaire A, c'est-à-dire avec un horizon réalisation de 2024 à 2028, comme c'est écrit dans le préavis.

Dans votre chapitre « axe principal d'agglomération », il y a une nette confusion entre le présent préavis, l'APA centre, les plans de quartier, le PA4. Laissez-moi juste apporter quelques éléments de réponse. La Municipalité n'apprend rien au Conseil communal, ni aux membres de la commission puisque l'ancienne Municipalité, le 16 janvier 2020, avait déjà communiqué les reports de trois plans de quartier. Le plan de quartier Aux Parties, côte ouest et les Roseyres. Le maillon centre de l'APA qui était situé sur des SDA étant lié au plan de quartier Aux Parties a été reporté, de fait, tel que validé par l'ancienne Municipalité. Il y avait une nécessité, suite à l'examen préalable de l'époque, de coordonner les procédures et donc une simultanéité des procédures était demandée pour une conformité des plans. Le PA4 en page 200, comme vous le mentionnez M. le Conseiller RAMCHURN, explique ces étapes de planification. Il s'agit ici d'un préavis d'études, comme vous l'avez compris, d'un préavis d'études qui nous permet de consolider un projet sur la Rue du Midi. Ni un projet de réalisation, ni un projet de légalisation, ni un crédit sur l'APA, ni sur le PA4. En aparté, vous mentionnez les mesures 4.57, 4.58 qui n'ont rien à voir avec le présent préavis. La mesure 4.59, en revanche, concerne bel et bien la Rue des Moulins qui est prioritaire. La Rue des Moulins qui est prioritaire, dont le concept TIM est validé en 2015, et donc de ce fait il s'agit en fait d'une reprise en main politique et technique d'un dossier qui avait déjà démarré sous l'ancienne Municipalité et donc d'une nécessité de sécuriser les dents du peigne de l'APA, d'une continuité dans les décisions municipales.

De plus, mais cela aussi c'est hors sujet du préavis, à l'ouverture de la passe sud, le maillon centre devient par voie de conséquence l'Avenue Kiener, le carrefour Chaussée de Treycovagnes et la Rue de Montagny. Raisons pour lesquelles il y avait besoin d'une sécurisation des habitants fait par l'ancienne Municipalité avec une instauration du 30km/h et un réaménagement en phase intermédiaire de la mobilité douce le long de Kiener. Ce qu'il manque encore, mais ceci ne concerne pas le préavis, c'est une sécurisation constructive et définitive de la Rue de Montagny et un réaménagement du carrefour Kiener-Treycovagnes. Toujours dans la continuité de l'ancienne Municipalité.

Vous avez certainement lu donc le volet B du PA4 et en page 38, effectivement, vous faites référence de l'APA ouest. Il est en priorité A, c'est toujours le cas. Le dossier d'enquête continue son processus, il est toujours en consolidation et il est lié au retour du PA4 et au plan directeur localisé Chamard-Châtellard. Il n'y a rien qui a changé à ce niveau-là.

Vous remettez aussi en question l'urgence de la réalisation. Permettez-moi juste de vous évoquer les risques. Si le Conseil communal refuse aujourd'hui ce préavis, il laissera donc les habitants du quartier des Moulins dans une situation d'insécurité routière dans un quartier qui, depuis longtemps, est réduit à être réaménagé, soigné. L'augmentation des charges de trafic sont de plus de 4'000 véhicules/jour selon le concept TIM, nous avons en moyenne 2'000 véhicules/jour inscrits sur la Rue des Moulins et à l'horizon 2030, avec la route de contournement secteur sud, nous atteignons 6'000 véhicules/jour. Donc, nous sommes dans la nécessité d'intervenir sur cette Rue des Moulins de manière urgente. Je vous laisserai peut-être expliquer aux habitants de la Rue des Moulins pourquoi est-ce qu'alors du coup on ne peut rien faire.

Au niveau de l'aménagement, c'est un projet qui a démarré en 2018, sous l'ancienne Municipalité. C'est à quel point vous dire comme c'est long de faire un projet selon LRou. C'est long et ça prend du temps. La Municipalité a aussi cette délégation de compétence en matière d'aménagement, de distribution de la voirie, il y a aussi derrière des experts, il y a des normes, il y a des personnes qui travaillent d'arrache-pied pour pouvoir trouver les solutions et intégrer tous les intérêts.

Finalement, refuser ce crédit c'est aussi remettre en question les orientations politiques prises par l'ancienne Municipalité et nuire à la continuité des dossiers, mais aussi des planifications qui sont liées à la Rue des Moulins. Je ne vais pas revenir sur les enjeux et les choix du principe d'aménagement puisqu'ils ont été bien expliqués dans le rapport de majorité et dans le préavis.

Pour le chapitre stationnement, effectivement, le chiffre exact sera défini grâce à l'obtention du crédit qui permet et qui intègre un montant pour consolider la stratégie de stationnement du secteur et qui sera fait par un bureau externe. Ces éléments-là seront consolidés à l'avenir, mais jusqu'à présent c'est le service de la mobilité - autrefois une filière, une maigre filière avec des ressources plutôt minces - qui a dû aller faire sur place des relevés en 2018, en 2019 pardon effectivement, c'est une coquille, c'est en 2019, des relevés hors vacances scolaires pour aller voir justement quel était le taux d'occupation des places de parc à différentes heures de la journée. Ce qui a démontré, à ce stade, c'est qu'on a effectivement une grande majorité des pendulaires qui utilisent ce quartier, qui est un quartier résidentiel, ce n'est pas conforme à la stratégie de stationnement que nous devons mettre en place. À savoir des pendulaires en périphérie, des visiteurs et des résidents à l'intérieur du milieu urbain, si je vous la fais courte.

Nous sommes d'ailleurs déjà en discussion avec l'ADNV et la DGMR pour développer une stratégie de stationnement pendulaire sur Y-Parc, mais aussi sur d'autres zones périphériques et malgré les obstacles que nous rencontrons aujourd'hui pour la réalisation du parking silo, la Municipalité a toujours cette intention d'exploiter la piste d'utiliser le parking silo d'Y-Parc ou d'autres zones à Y-Parc pour les pendulaires.

Au niveau des démarches de consultation. Le 1er mars 2022, une présentation a eu lieu avec le TCS, Stop aux bouchons et six autres associations. Nous avons pu présenter le projet et ces associations ont donc accueilli favorablement le projet, il n'y a pas eu de blocage. Le 30 mars, nous avons reconduit cette expérience avec Quartier Moulins Pour Tous qui effectivement a pu faire des propositions d'aménagement pour la bande programmatique et qui a aussi pu préavis favorablement le projet. C'est des éléments qui seront reconduits cet été, suite à l'envoi pour le dossier à l'examen préalable qui prendra de toute manière du temps.

Vous mentionnez aussi le manque de comptage pour la mobilité douce. Effectivement, la Ville n'a pour l'instant jamais pu investir pour des comptages multimodaux performants, mais il s'agit d'une priorité aujourd'hui de développer un monitoring, mais cela demande des budgets, demande un préavis et donc des crédits complémentaires.

Donc, je ne vais pas revenir sur l'urgence du projet aujourd'hui, puisque vous l'avez bien compris il s'agit d'une nécessité au vu de l'état de la chaussée, des futurs aussi projets/planifications en cours et inscrit aussi aux programmes d'agglomération quatrième génération où on peut toucher des subventions.

Vous êtes libre de refuser ou d'accepter ce préavis certes, vous pouvez avoir une position de

principe ou dogmatique, mais n'oubliez pas qu'il y a des personnes qui travaillent derrière ces préavis qui se donnent journée et soirée pour aller justement alimenter des préavis, des éléments techniques et qui font en sorte que le dossier soit complet. Je pense que tout a été dit ce soir et donc la Municipalité va vous laisser décider. Elle exécutera la décision que vous aurez prise. Merci beaucoup pour votre attention.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je souhaitais, avant votre vote, vous donner réponse sur les deux premiers vœux de la commission. La commission souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'alimenter à terme la totalité du quartier en chauffage à distance en anticipant et en installant une canalisation d'alimentation principale. À ce point-là nous répondons ainsi. Le développement du CAD est géré par Y-CAD SA qui prévoit effectivement l'alimentation d'une partie du quartier selon un tracé et un planning d'intention à ce stade. Pour les parties où il n'est pas prévu actuellement de CAD, Y-CAD SA devra effectuer une étude technico-économique en parallèle des études de réaménagement de la Rue des Moulins, si vous adoptez le préavis ce soir.

Au deuxième vœu, concernant l'augmentation des voitures électriques dans le dimensionnement du nouveau réseau électrique et les bornes de recharge le long de la rue, je dois vous dire que le plan de déploiement des infrastructures de recharge publique prévoit, à terme, de mettre à disposition de tous les Yverdonnois et Yverdonnoise en Ville une possibilité de recharge électrique dans un rayon maximum de 300 mètres, soit environ 5 minutes à pied. Le quartier des Moulins en sera doté également en application du préavis PR20.18PR pour le déploiement de la mobilité électrique sur l'ensemble du territoire communal. Il est prévu une coordination avec les autres services lors de la réalisation des travaux. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Merci Mme la Municipale pour ces éclaircissements, mais j'ai quand même... je ne trouve pas exactement les mêmes choses que vous. Vous parlez de continuité quant à la précédente législature, moi je me souviens, ayant siégé dans la commission précédente qui traitait du PA4, je me souviens du préavis précédent, qui parlait bien d'une mise à l'enquête du secteur centre qui devait se faire de suite.

D'autre part, il y a quand même la page 7 du volume B du PA4 qui nous mentionne que la partie de ce tronçon-là peut se faire via des compensations des surfaces d'assolement puisque c'est finalement faible pour cette partie-là et c'est exactement ce qui est écrit à la page 7, la partie en bas.

Donc, la page 66 du même document aussi nous mentionne sinon la possibilité de faire un parcours alternatif en modifiant le carrefour de l'Avenue Kiener et en faisant passer par la Chaussée de Treycovagnes temporairement une partie via une requalification, mais ça aussi ben finalement où est-ce qu'on en est sur ce point-là ? Si c'est ça qui va être fait, peut-être qu'il faudrait nous expliquer ? Mais pour l'instant je ne comprends pas exactement à quel moment il y a eu ce changement de stratégie qui a été de placer en catégorie C du PA4 le tronçon centre et il ne me semble pas que c'était la précédente législature, peut-être que vous pouvez nous préciser exactement à quel moment, à quelle date ça a été décidé, si c'était la précédente majorité ou pas, mais ça a été fait à un moment donné. Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

J'aimerais, Mme la Présidente, défendre l'intégrité de la Municipalité dans les différentes interventions qui ont eu lieu ce soir, surtout celles de deux Conseillers communaux.

Comme M. le Conseiller BALET, j'ai aussi fait des cours de débat et moi, j'ai plutôt tendance à ne pas me souvenir des règles, mais une a été inscrite en moi celle de ne jamais laisser passer les gros manques de respect et de les soulever.

Ce soir, des mots forts comme purge, déplacements de population, sortir les gens inintéressants, pauvres, ségrégation, ont été utilisés. Ce sont des mots dignes de qualification de régime autoritaire. C'est inqualifiable. Ces mots sont une atteinte à notre intégrité, à notre honnêteté, à notre humanité même. C'est intolérable, je l'ai déjà dit. Et vous le savez pourtant, vous nous connaissez, nous travaillons avec intégrité et humanité. Avec des valeurs potentiellement différentes, mais que nous soyons une Municipalité de gauche ou de droite ou de quel bord qui soit, aucune Municipalité ne devrait subir ces mots-là.

Mesdames et Messieurs, l'Europe est en guerre, mais ces mots-là ne doivent pas dépasser nos frontières et nous devons garder notre humanité comme rempart face à la haine qui se déferle et peut-être qu'on devrait faire un petit peu plus souvent l'apéro encore une fois tous ensemble, la pandémie nous l'a oublié, mais n'oubliez pas ces mots que vous avez utilisés et qui ne devraient plus être réutilisés dans ce Conseil communal. Merci de votre attention.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons

Vote

Le PR26.06PR est accepté par 53 oui, 26 non et 2 abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu les rapports de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les études nécessaires au réaménagement de la rue des Moulins dans son tronçon central, situé entre la rue du Midi et l'Avenue Kiener.

Article 2 : Un crédit d'étude de CHF 750'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 40.940900.22 « Crédit d'étude Rue des Moulins » et amortie en 5 ans.

**14. PRÉAVIS
N° PR22.07PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 300'000.- POUR L'ASSAINISSEMENT DES SOUS-STATIONS DE CHAUFFAGE DU COLLÈGE LÉON-MICHAUD SUITE AU RACCORDEMENT AU CAD-SANTAL
RAPPORTRICE : MME MARIA GALLARDO**

*Composition de la
commission (ad hoc)*

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Mireille BANDERET, Maria GALLARDO, Rachel RYTZ, François ARMADA, Jean-François CAND, David GRANDJEAN, Pascal GAFNER et Pierre-André MICHOU.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme. GALLARDO donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Ainsi, sauf avis-contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

	La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons
Vote	Le PR22.07PR est accepté à l'unanimité.
	La Présidente remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p>Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux d'assainissement des sous-stations de chauffage du collège Léon-Michaud suite au raccordement au CAD-Santal décrits dans le présent préavis.</p> <p>Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 300'000.- lui est accordé à cet effet.</p> <p>Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.134000.22 « Assainissement sous-stations chauffage Collège Léon-Michaud » et amortie en 10 ans.</p> <hr style="width: 40%; margin: 20px auto;"/>
15. <u>POSTULAT</u> <u>N°PO21.09PO</u>	POSTULAT DE M. LE CONSEILLER ROLAND VILLARD « POUR LE RESPECT DU FRANÇAIS ACADEMIQUE, CONTRE L'ECRITURE INCLUSIVE » RAPPORTRICE : MME MARISA PARDO
<i>Composition de la commission (ad hoc)</i>	Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Stefania BEUTLER GABERELL, Sophie MAYOR, Layla OUTEMZABET, Anne-Laure PAHUD excusée, Marisa PARDO, Jacques LEVAILLANT, Ruben RAMCHURN, David RYCHNER.
	Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme PARDO donne ensuite lecture des conclusions du rapport.
<i>Discussion s/postulat</i>	<u>Mme la Présidente Judith NOTTER :</u> J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.
	<u>M. le Conseiller Stéphane BALET :</u> Tout d'abord je souhaite féliciter Madame la présidente de commission pour la qualité de son rapport. Il est clair, concis et évite de tomber dans l'émotionnel alors qu'il s'agit précisément du fond de la question. En effet l'utilisation des mots a toujours des significations qui vont au-delà de l'information que l'on souhaite transmettre et tant qu'on n'est pas concerné par la portée symbolique, il est difficile de juger l'effet d'une pratique. Je laisse mes collègues masculins se représenter ce que des textes systématiquement mis au féminin pourrait engendrer comme type d'agacement. La formulation épïcène permet de réconcilier tout le monde et est un exercice très stimulant pour qui aime écrire. Cependant, ce que certaines personnes appellent l'écriture inclusive, avec l'utilisation du point médian, simplifient la recherche de solutions épïcènes mais alourdi les textes et les rend plus difficile à comprendre. C'est d'ailleurs intéressant de voir que la grande majorité des personnes qui défendent ce type de rédaction sont souvent des universitaires à l'aise dans

l'écriture et la lecture de documents souvent déjà fastidieux à lire sans l'enrobage inclusif

Je souhaite clarifier ce que j'entends par ce que certaines personnes appellent l'écriture inclusive. En effet, il existe une autre approche de l'écriture inclusive celle défendue par les associations de personnes en situation de handicap mental. Cette approche appelée FALC pour facile à lire et à comprendre comporte un ensemble de règles permettant une simplification des textes.

On pourrait penser que c'est mettre beaucoup d'énergie pour un faible pourcentage de la population. Mais selon une estimation de l'OCDE, 13 à 19 % des adultes ont des difficultés à lire et à comprendre un texte de la vie de tous les jours en Suisse. Alors évidemment il y a les populations migrantes, si on exclut les étrangers, le taux atteint tout de même 10 % et c'est un chiffre qui est assez stable partout en Europe.

Dans les lieux de formation, on met de plus en plus souvent en place des mesures d'accompagnement pour les jeunes qui ont des troubles type dyslexique, dysorthographe. typiquement, des choix de caractères adaptés pour l'impression, utilisation accrue d'images ou de vidéos, des impressions sur des feuilles A3, ou l'utilisation de PC portables permettant de faire une écoute des textes qui sont proposés. Je vous laisse imaginer l'impact de l'utilisation du point médian sur toutes ces mesures.

Donc face à toutes ces considérations, voici ce que j'en retire personnellement.

- Qu'une écriture aussi épïcène que possible est une excellente approche pour rédiger un document.
- Là où il n'est pas possible de trouver le mot qui convient, il me semble que d'écrire toutes les conseillères et tous les conseillers, par exemple, et tout de même plus facile à digérer que tou.t.e.x.s les conseiller.e.x.s
- Et puis, je me dis aussi que l'approche FALC devrait guider nos pas lorsque nous rédigeons des textes. D'ailleurs on le dit souvent, ce qui s'énonce clairement se conçoit bien ?

En résumé, la réponse de la Municipalité me convient et je ne vois pas de raison de lui renvoyer ce postulat. Je vous propose donc de le classer. J'en profite pour former un souhait : que l'administration communale prenne toutes les mesures utiles pour rendre ses communications accessibles à l'ensemble de la population. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Dans ses réponses à la commission, la municipalité semble appliquer les pratiques d'écriture de la Confédération datant de novembre 2021 en s'efforçant d'utiliser un langage adéquat, clair et compréhensible et qui tient compte de la formulation non sexiste. L'écriture épïcène devient de plus en plus commune y compris dans les médias alors que l'écriture inclusive peut sembler plus complexe à lire et appréhender pour une partie de la population. Les avis divergent jusqu'où l'on peut aller dans l'évolution de la langue française et le groupe PLR est partagé sur le renvoi ou non de ce postulat à la Municipalité et va dès lors laisser la liberté de vote sur ce sujet.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

L'écriture dite inclusive est une source de discussions passionnées et passionnantes. Il y a environ une année, l'administration fédérale publiait une directive afin de proscrire l'usage de l'astérisque et d'autres signes typographiques dans les textes de la Confédération. On utilise le point médian ou le tiret ou un X, ce qui permettrait, selon ses promoteurs, de marquer la diversité des genres et englober par exemple des personnes non binaires.

En fait, sous l'étiquette inclusive, on tente d'imposer un mode de pensée, un usage que la majorité rejette et trouve simplement absurde. Il est vrai que la position de la chancellerie va à l'encontre d'une certaine mode politique qui consiste à céder à des groupes de pression minoritaires et

extrémistes. Je cite le porte-parole de la chancellerie : « les textes de la Confédération doivent être rédigés dans un langage véritablement inclusif, la chancellerie fédérale estime que cette exigence ne peut être satisfaite au moyen de l'astérisque ou d'autres signes graphiques ». La chancellerie relève aussi que les formulations avec un point médian, un tiret ou un X posent un certain nombre de problèmes. Elle cite notamment les difficultés potentielles à la lecture.

Il semble que le gouvernement de notre pays ne prévoit pas d'imposer de nouvelles règles en imposant une écriture inclusive dure, ce qui pour moi est du bon sens. Par contre, la Confédération formule des recommandations, son guide de formulaires non sexistes auquel je peux pleinement adhérer. Il ne s'agit pas de lutter contre une certaine évolution de la langue française et une féminisation de certains termes. Je crois que nous sommes pleinement et tous d'accord là-dessus. Mon but n'est pas de figer un langage dans le passé, ce serait plus qu'absurde. Mon but était de trouver un chemin commun pour communiquer au mieux entre nous et surtout envers la population. La grande majorité de la population n'adhère pas au point médian, au tiret ou au X. C'est difficile pour la majorité de la population de lire des textes rédigés comme cela. Nous pouvons entendre cela et ne rien faire ou entendre cela et agir en conséquence. J'ai choisi la deuxième solution.

Je ne veux pas trahir de secrets de commissions, mais ce sujet revient constamment lors de nos rencontres et lors de notre rédaction de rapports. C'est toujours un échange de mails impressionnant, une perte de temps et une vive discussion pour savoir comment rédiger le rapport. De mon expérience, ce que je remarque, c'est que la majorité des commissaires est pour une solution pragmatique. Une minorité, malheureusement, veut imposer une version politique de la langue française et en faire un simple instrument pour leur cause, sans respect de l'avis des autres.

Une citoyenne de notre Ville me faisait remarquer qu'il existe un droit coutumier et que, d'après elle, une forme traditionnelle de l'écriture devrait être protégée par ce droit. Je ne suis pas juriste, je ne fais donc que rapporter cet avis. On pourrait donc imaginer, selon cette personne, que forcer des gens à souscrire à une écriture inclusive dure et non habituelle ou non traditionnelle pourrait être contraire à ce droit. L'idée même d'imposer certaines règles contre l'avis de la majorité est tout sauf inclusif. Elle va à l'encontre des droits de ces personnes et finalement elle amène de nouvelles discriminations.

Si nous recherchons une forme d'inclusivité, nous ne devons pas mettre en place des outils qui divisent, mais trouver des chemins communs, apprendre à nous connaître et à nous apprécier plutôt que de s'enfermer dans de nouvelles règles imposées qui, au final, vont nous séparer. Au final, vous l'aurez compris, et au nom de l'inclusivité, je vous demande d'accepter mon postulat et de le renvoyer à la Municipalité. Merci de votre écoute.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

En tout état cause et quelle que soit l'issue de ce vote, je tenais à féliciter la Présidente de la commission d'avoir réussi à rédiger son rapport de façon épique, fluide et parfaite. Merci.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

Si M. VILLARD avait été présent lors de la séance de commission, nous aurions pu échanger et discuter avec lui sur la définition de l'inclusivité. Les débats de commission étaient nourris, intéressants et nous avons conclu, comme l'a dit Mme Marisa PARDO, que nous étions satisfaits de ce qui était fait aujourd'hui au sein de la Ville d'Yverdon et dans ses différents règlements.

Aujourd'hui, il n'est pas question d'écriture inclusive imposée où que ce soit, il est question d'écriture épique et cela convenait à la commission et nous proposons à ce Conseil communal de prendre comme logique l'écriture épique.

Et quant à l'écriture inclusive, avec des points médians, c'est quelque chose qui va peut-être évoluer comme beaucoup de choses évoluent dans la société. Je fais partie de la catégorie des dyscalculiques, dysorthographe, dys- tout ce que vous voulez et je ne suis pas universitaire et je me débrouille très bien avec un point médian, de la même manière que quand je lis 50kg j'arrive

à comprendre qu'on me parle de kilo ou 50cm je comprends que c'est 50 centimètres.

Je pense qu'avec un petit peu d'efforts on va tous y arriver, mais que ça va prendre du temps et qu'il n'est pas question d'imposer quoi que ce soit de ce côté-là pour l'instant, qu'il est question de prendre en compte le masculin et le féminin et d'arrêter de penser que le masculin l'emporte. Merci.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le groupe socialiste s'est déjà exprimé lors du premier débat sur le sujet, nous ne souhaitons pas ce soir refaire toute la discussion de fond. Pour notre groupe, il n'est pas nécessaire et il serait même problématique de devoir choisir entre un langage plus égalitaire et un langage compréhensible par toutes et tous.

Je peine à comprendre également l'insistance de M. VILLARD puisque ces pressions dont il se dit victime de la part des intégristes du point médian, je dois vous avouer que je ne les ai pas ressenties, que ce soit en travail de commission ou lors de nos discussions ici en plénum et c'est pourquoi nous adhérons sans réserve aux conclusions de la commission qui plaide pour une accessibilité générale de la communication dans l'administration et vous proposons, chères et chers collègues, de classer ce postulat. Je vous remercie.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Je pense que le texte du postulat n'était peut-être pas tout à fait heureux. Plutôt que d'interdire l'écriture inclusive, on aurait peut-être dû parler, enfin moi je serais pour la bannir plutôt, donc plutôt... Ce n'est pas tout à fait la même chose, mais enfin bon. Moi, pour une fois, je dirais essayons de sortir un petit peu de ces guerres partisans et du dogmatisme.

Le rapport parle d'accessibilité à l'écriture inclusive et de difficultés de lecture, pensons surtout et soyons pragmatiques et pensons surtout à toutes les personnes qui ne sont pas de langues francophones et qui veulent apprendre le français et toutes les personnes qui ont des troubles dys-, alors j'entends notre collègue Mme MAYOR dire que ça ne lui pose pas de difficultés, mais je pense que ça pose des difficultés à passablement de personnes.

Donc moi, je dis simplement emboîtons le pas de l'administration cantonale genevoise et du Valais et bannissons l'écriture inclusive. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors personnellement, j'ai eu le plaisir de siéger dans cette commission. Je pense qu'effectivement les dialogues ont été cordiaux, je ne pense pas forcément qu'on était forcément tous d'accord à la fin, mais par contre si on peut être d'accord sur le fait de privilégier plutôt justement la forme de langage épïcène qui n'a pas de caractère idéologique, peut-être que les gens qui sont partisans de l'écriture inclusive ne s'en rendent pas compte, mais généralement ils sont tous de gauche et quand on lit quelqu'un ça a forcément un caractère militant et quand on voit des textes, certaines femmes m'ont fait remarquer que quand elle voyait une formule qui était avec le masculin neutre elles ne se sentaient pas concernées. Et bien je comprends cet argument et je comprends pourquoi on peut peut-être aujourd'hui aller dans la direction du langage épïcène, mais de la même façon moi quand je reçois un texte qui inclut du langage inclusif, je ne me sens pas concerné, ce n'est pas du français, je n'ai pas envie de le lire et j'aimerais qu'à ce moment-là qu'on me propose l'option de me le fournir en français normal.

Finalement, si la Municipalité et les services effectivement s'engageaient à essayer de faire du langage épïcène ce serait une chose, mais ce n'est pas le cas. Moi j'ai devant moi le rapport de gestion, il est rempli d'écriture inclusive ce documents. Pour prendre par exemple page 152 à des endroits où, en fait, on pourrait tout à fait mettre du langage épïcène. Donc, dans les faits, le langage inclusif il se répand à grande vitesse de plus en plus, et donc la réponse de la Municipalité ne correspond pas à la réalité des faits, c'est le langage inclusif qui devient et qui prend le pas

partout sur le langage épïcène y compris.

Alors personnellement, j'ai eu le plaisir de siéger dans cette commission. Je pense qu'effectivement les dialogues ont été cordiaux, je ne pense pas forcément qu'on était forcément tous d'accord à la fin, mais par contre si on peut être d'accord sur le fait de privilégier plutôt justement la forme de langage épïcène qui n'a pas de caractère idéologique, peut-être que les gens qui sont partisans de l'écriture inclusive ne s'en rendent pas compte, mais généralement ils sont tous de gauche et quand on lit quelqu'un ça a forcément un caractère militant et quand on voit des textes, certaines femmes m'ont fait remarquer que quand elle voyait une formule qui était avec le masculin neutre elles ne se sentaient pas concernées. Et bien je comprends cet argument et je comprends pourquoi on peut peut-être aujourd'hui aller dans la direction du langage épïcène, mais de la même façon moi quand je reçois un texte qui inclus du langage inclusif, je ne me sens pas concerné, ce n'est pas du français, je n'ai pas envie de le lire et j'aimerais qu'à ce moment-là qu'on me propose l'option de me le fournir en français normal.

Finalement, si la Municipalité et les services effectivement s'engageaient à essayer de faire du langage épïcène ce serait une chose, mais ce n'est pas le cas. Moi j'ai devant moi le rapport de gestion, il est rempli d'écriture inclusive ce documents. Pour prendre par exemple page 152 à des endroits où, en fait, on pourrait tout à fait mettre du langage épïcène. Donc, dans les faits, le langage inclusif il se répand à grande vitesse de plus en plus, et donc la réponse de la Municipalité ne correspond pas à la réalité des faits, c'est le langage inclusif qui devient et qui prend le pas partout sur le langage épïcène y compris.

C'est dommage parce que finalement ça ne fait que nous diviser bêtement alors que le langage épïcène permet de réunir tout le monde. Merci, donc je vous invite évidemment à renvoyer à la Municipalité le postulat merci.

M. le Conseiller Gaspard GENTON :

J'aimerais protester, protester fermement car la protection des minorités, promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, travailler sur les rapports de domination systémiques ne constitueront jamais des positions extrémistes. S'efforcer toutes et tous de transformer notre société, réfléchir ensemble, travailler sur la langue qui est précisément un instrument de domination.

Essayons de le faire ensemble et d'inclure toutes et tous c'est précisément travailler à une société plus respectueuse de toutes et tous. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Marisa PARDO :

Au vu du fait que M. le Conseiller Roland VILLARD qui a rédigé le postulat n'était pas présent lors de la commission, étant donné le fait que M. le Conseiller RAMCHURN est arrivé avec un retard tel que la présentation de la Municipalité était terminée à son arrivée, je me permets quand même de rappeler que la Municipalité a clairement indiqué qu'elle privilégiait le langage épïcène et qu'elle utilisait l'écriture inclusive lorsque le langage épïcène alourdissait le texte.

La Municipalité a souhaité préciser qu'elle souhaitait avant tout que les communications soient compréhensibles et qu'elles puissent atteindre un maximum de personnes privilégiant le langage épïcène et utilisant l'écriture inclusive lorsque le langage épïcène alourdi le texte. Je pense que c'est assez clair, je pense que je l'ai clairement mis dans mon texte, mon texte utilise le langage épïcène, je ne pense pas que cela a rendu le texte absolument incompréhensible.

Je vous invite à refuser le renvoi de ce postulat à la Municipalité qui a été très claire, il n'y a pas d'obligation, il n'y a pas d'interdiction, la Municipalité souhaite simplement être le plus compréhensible possible dans les documents qu'elle transmet ou les communications qu'elle fait.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Juste une petite précision sur les propos de M. GENTON qui nous parle effectivement des rapports

de domination dans la société et que ça ne peut pas être comparé à de l'extrémisme. J'amènerai quand même un petit rappel historique, la philosophie qui veut présenter la société uniquement selon des rapports de domination avec des exploitants et des exploités s'appelle le marxisme. Peut-être que certains ne considèrent pas ça comme extrémiste, mais c'est quand même une philosophie qui est à la base du communisme qui a fait quelques victimes au 20^{ème} siècle voilà, merci.

*Demande de motion
d'ordre*

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Je m'aperçois que nous sommes en train de refaire le débat qui avait eu lieu lors de l'entrée en matière. On n'y avait passé 45 minutes, je pense que ce n'est pas ce soir qu'on va refaire 45 minutes de débat pour finalement un sujet qui n'intéresse pas énormément de citoyens, disons-le, et la seule chose qu'on peut peut-être reprocher M. VILLARD, à celui qui a déposé le postulat, c'est d'avoir ouvert la boîte de pandore.

Moi, je pense qu'on peut aller de manière beaucoup plus rapide à cette histoire et puis je propose d'appliquer l'article 86 de notre règlement et de passer immédiatement au vote.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous allons donc procéder à la demande de motion d'ordre qui doit être soit appuyée par la Municipalité, soit par 5 membres qui souhaitent faire une motion d'ordre.

Est-ce que 5 membres soutiennent la motion d'ordre ?

Le nombre est atteint et donc la motion d'ordre est soumise au vote.

Vote s/motion d'ordre

La motion d'ordre est acceptée.

Vote s/postulat

Le débat est clos, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO21.09PO est refusé par 52 non, 19 oui et 10 abstentions.

**16. INTERPELLATIONS,
SIMPLES QUESTIONS
ET VCEUX**

16.1

Une question de M. le Conseiller Laurent VUITHIER (Sur la Fan zone coupe du monde de football)

La coupe du monde de football 2022 aura lieu exceptionnellement en dehors de la période estivale puisqu'elle aura lieu au Qatar et qu'il a fallu la décaler en fin d'année. Même si le choix du pays organisateur peut être discutable, la manifestation aura néanmoins lieu du 21 novembre au 18 décembre 2022.

Lors de chacune des précédentes coupes du monde ou Euro de football, un véritable engouement populaire s'est manifesté à Yverdon-les-Bains et cela ne devrait pas être différent cette année. La patinoire était disponible pour créer une fan zone particulièrement conviviale et festive, mais il est évident qu'au vu de la période prévue cette année cela ne sera pas possible, cette dernière étant déjà en fonction.

Après renseignements pris auprès du SemoNord qui avait assuré l'organisation les années précédentes, la période prévue et d'autres contraintes internes ne leur permettront pas de prendre en charge une telle organisation cette année.

Je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité a-t-elle déjà réfléchi ou a déjà été contactée par des tiers pour

l'organisation d'une fan zone lors de la coupe du monde de football 2022 à Yverdon-les-Bains ?

- Serait-il envisageable si des tiers souhaitent organiser une manifestation de ce type que la Commune mette à disposition, éventuellement moyennant finance, des terrains pour monter des tentes ou même des locaux communaux ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Alors c'est une question qui tombe relativement bien puisque j'ai vu des gens qui ont sollicité un rendez-vous pour pouvoir organiser une fan zone à Yverdon et pas plus tard que lundi. Et donc, nous avons discuté, leur idée était de faire une fan zone dans le secteur des rives du lac, le problème évidemment c'est qu'il faudrait monter une tente et donc c'est des éléments qui sont relativement coûteux.

Alors, à force de discuter, on a imaginé plusieurs pistes. La première que je leur ai suggérée c'est de prendre contact avec les gens qui vont faire le comptoir, puisqu'un mois après quasiment ils vont commencer à monter les tentes du comptoir. On pourrait peut-être imaginer qu'il y ait une synergie de ce côté-là en utilisant un des modules du comptoir.

Une autre possibilité qui a été discutée en Municipalité hier, puisqu'en fait j'ai demandé à la Municipalité s'ils soutenaient l'idée, et je peux dire que la Municipalité soutient l'idée, encore après faut-il trouver les contours d'une collaboration qu'il pourrait y avoir. L'idée qui est ressortie de la discussion de la Municipalité c'est voir peut-être aussi avec Kinder City, voir si les grands locaux qui sont là-bas pourraient faire office aussi de fan zone puisqu'en période hivernale s'est chauffé, c'est à l'abris et peut-être pas besoin de monter de tente.

Donc, il y a des pistes qui sont possibles. À la question de savoir si ça intéresse des gens oui, encore une fois. Et de savoir si la Municipalité serait prête à entrer en matière la réponse est oui et maintenant il suffit, si je puis dire, de trouver disons l'équilibre pour faire en sorte que ça ait du sens et puis que chacun puisse s'y retrouver.

Donc, il y a une ouverture de ce côté-là au niveau de la Ville, de la Muni et du Service des sports et on vous tiendra évidemment informés si on arrive à trouver une solution, ce qu'on espère.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.2

Une question de Mme la Conseillère Apolline CARRARD (Sur la nouvelle halte CFF à Y-Parc)

Ma question concerne la nouvelle halte CFF à Y-Parc et avant de poser mes questions, j'en ai plusieurs à la suite, je me permets de faire un bref historique afin de bien contextualiser ma question.

Alors, je remonte un peu dans le temps, on est en décembre 2007, la halte à Y-Parc est mentionnée dans le projet d'agglomération yverdonnoise de première génération, mais classé dans la liste C. Cinq ans plus tard, en décembre 2012, la mesure future halle du RER vaudois et Park & Ride à l'interface Y-Parc est toujours classée dans la liste C et sa réalisation est envisagée à long terme, à l'horizon 2023 – 2027. Son coût est réévalué à environ CHF 10'000'000.- et son financement est alors imaginé par le fonds pour l'infrastructure ferroviaire FIF. Quatre ans plus tard, en janvier 2016, on est sur l'entrée en vigueur du fonds pour l'infrastructure ferroviaire. Une année plus tard, courant 2017, la halte à Y-Parc est retenue par l'Office fédéral des transports dans les mesures PRODES qui sont elles-mêmes financées par le fonds pour l'infrastructure ferroviaire. Une année plus tard, on est maintenant en juillet 2018, il y a une interpellation du député Jean-Daniel CARRARD et consorts pour un soutien du Conseil d'État à la création d'une halte CFF au parc scientifique et technologique. Et je me permets juste de lire une des questions et du coup la réponse du Conseil

d'état.

La question était : comment le Conseil d'État, compte tenu des éléments précités, compte soutenir la création de cette nouvelle halte auprès des autorités fédérales afin d'apporter une réponse bienvenue à la saturation de trafic actuel et à venir dans le secteur d'Yverdon sud et dans quel calendrier ? Le Conseil d'État répond qu'il a mis tout en œuvre pour que le projet de nouvelle halte soit retenu dans le projet de message qui devrait être transmis du Conseil fédéral au parlement en fin d'année 2018.

Depuis 2014, la Direction générale de la mobilité et des routes, la DGMR, a suivi tout le processus de planification et fourni les éléments techniques demandés par la Confédération pour que ce projet important pour le Canton soit retenu au cours des différentes étapes. Tout a été, jusqu'à ce jour donc jusqu'à 2018, traversé avec succès. Toutefois, la garantie que ce projet pourra être réalisé n'interviendra qu'une fois que le Parlement aura accepté le message et que ce dernier sera entré en force.

Le soutien politique du Conseil d'État évoqué par l'interpellant a été apporté tout au long du processus de planification comme expliqué par avant. En revanche, un soutien des Parlementaires fédéraux est attendu lors des délibérations parlementaires qui auront lieu sous la coupole fédérale en 2019. Une fois que le message relatif à l'étape d'aménagement 2030-2035 sera entré en force, la Direction générale de la mobilité et des routes se tiendra à la disposition des autorités yverdonnoises pour concrétiser ce projet à un horizon 2025-2030.

Ensuite, on passe en juin 2019, donc une année après la réponse du Conseil d'État, le Parlement fédéral a validé l'étape d'aménagement 2035 dont fait partie la nouvelle halte d'Y-Parc, ce qui représente un investissement de 12'890'000'000.- et ensuite on saute en avril 2022, soit trois ans plus tard. Donc, une fois par an, l'Office fédéral des transports publie un rapport sur l'état d'avancement des études et des travaux des projets relatifs au programme d'aménagement ferroviaire donc pour la Suisse en général. Le rapport de 2021 a été publié le 29 avril 2022, il y a un peu plus d'un mois.

Ce rapport classe toutes les étapes de l'EA35 en cinq catégories. La première « pas de phase » c'est-à-dire que le projet n'est pas ou n'a pas commencé, la deuxième catégorie c'est la « pré-étude » c'est-à-dire que c'est une étude préliminaire réalisée soit par les CFF directement ou bien par un autre mandataire spécialisé. La troisième catégorie c'est l'« avant-projet » c'est-à-dire que la première phase d'étude est réalisée par un mandataire spécialisé, la quatrième est « en projet de mise à l'enquête de construction » donc une seconde phase d'étude réalisée par un mandataire spécialisé également et la cinquième catégorie c'est la « procédure d'approbation des plans » qui correspond à une procédure fédérale de mise à l'enquête. L'état d'avancement d'évaluation des risques et les délais sont ensuite succinctement décrit pour chaque mesure dans ce rapport.

J'en viens à ma surprise de constater que la halte CFF prévue à Y-Parc, et donc la mesure 32 de l'EA35, est classée dans la catégorie « pas de phase » c'est-à-dire qu'aucune étude n'a été débutée à fin 2021. Du reste aucune autre mention sur l'état d'avancement n'est faite pour cette mesure. Mes questions sont donc les suivantes :

- Quelles actions ont été entreprises par la Ville ou AggloY depuis la validation de l'étape d'aménagement EA35 en juin 2019 ?
- Quel est l'état d'avancement actuel du projet ?
- L'horizon 2025 – 2030 était annoncé dans les premières communications, quel est donc le planning prévisionnel du projet ?
- Quelle entité est responsable du pilotage et du suivi de ce projet ? Est-ce le Service de la mobilité, l'AggloY, la DGMR, les CFF, quelqu'un d'autre et quels sont les rôles de chacun ?

Selon la réponse du Conseil d'État de 2018, l'intérêt de la halte est une desserte de l'entier du

secteur sud d'Yverdon-les-Bains.

- Comment est-ce que la Ville et AggloY s'assurent que l'entier du secteur sera bien pris en compte dès les études préliminaires et non pas seulement Y-Parc ?

Merci pour vos réponses.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Merci pour la question qui malheureusement est arrivée tard, ça demande une réponse très complète et nous allons chercher l'information auprès de la DGMR et même des instances fédérales pour avoir des informations sur l'état d'avancement de ce projet, que la Municipalité soutient.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Simplement pour confirmer que... alors pour répondre à une de vos questions à Mme la Conseillère, à savoir qui est responsable du projet, très clairement les autorités fédérales et les CFF. Nous sommes en accompagnement et nous sommes en lien, mais nous n'avons « aucune maîtrise » autre que des prises de contacts que nous pouvons avoir de telle manière à obtenir des renseignements auprès des autorités surtout fédérales en l'occurrence, puisque la DGMR est elle-même également en instance d'accompagnement, les budgets sont entièrement fédéraux c'est effectivement prévu comme ça.

Aux dernières nouvelles que nous avons, l'ouverture de la gare était prévue en 2030, vous le savez parce que ça a été fortement médiatisé au moment des pertes financières fédérales des CFF, que les différents projets, enfin les différents fonds pouvaient être utilisés pour amortir certaines pertes qui ont été faites suite à la crise du COVID et qu'il se pourrait effectivement que cela retarde les projets, mais nous reviendrons vers vous évidemment avec plus ample information puisque nous avons de toutes façons des réunions avec les CFF prévues ces prochains temps. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Je remercie Mme la Municipale et puis le M. le Syndic pour les réponses et j'en conviens que ma question est parvenue un peu tardivement, j'ai un peu cafouillé lors de l'envoi, mais du coup je me réjouis de recevoir les réponses correctement, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.3

Une question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN et M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI (Sur les Congélateurs communaux)

Alors, je rends effectivement à César ce qui est à César, si le nom de M. SEGHROUCHNI apparaît sur cette question, c'est qu'elle a essentiellement été préparée par lui et je m'en fais la porte-parole ce soir.

Les congélateurs communaux sont des espaces communs de stockage d'aliments. Il y a plusieurs villes qui disposent de ce type d'installation. Les demandeurs ou demandeuses sont des personnes qui pratiquent la pêche, jardinage, la chasse ou la cueillette de champignons, tout plein de choses en fait, ainsi que les personnes qui font leurs achats en gros directement à la ferme et qui ont besoin d'espaces de stockage importants.

Ces congélateurs communs permettent ainsi de conserver les aliments et d'éviter du gaspillage alimentaire. Ils permettent également de mutualiser les installations plutôt que d'avoir plusieurs petits congélateurs individuels et de limiter ainsi l'énergie grise. Et si l'on fait un choix rigoureux du type d'équipement, avec une classe énergétique à haut rendement, cela permet aussi de limiter

d'avantage encore l'impact environnemental de ce type d'installation. Ces congélateurs, ces espaces de congélateurs communaux, sont loués en général à l'année pour des prix qui varient entre CHF 50.- et CHF 200.- par an, selon les communes et selon les volumes qui sont loués, généralement entre 100 et 300 litres par compartiment.

Les communes peuvent participer à la réalisation de tels projets par différents biais en mettant par exemple à disposition des locaux ou en participant à l'investissement initial ou encore en gérant l'exploitation des installations, comme par exemple la maintenance, le nettoyage, le suivi administratif ou par exemple, enfin dans le cas de l'administration, tels que la gestion des réservations ou le suivi de la facturation. Les demandes varient beaucoup d'une commune à l'autre. Certaines communes ont renoncé à rénover leurs installations parce qu'il n'y avait pas assez de demandes, d'autres ont leur installation de stockage qui sont partiellement pleines avec une demande constante au fil des années et puis d'autres communes encore n'ont pas suffisamment d'espace à mettre à disposition et doivent refuser certaines sollicitations.

Nous trouvons qu'il serait intéressant de savoir ce qui pourrait être fait à Yverdon d'où nos questions :

- Est-ce que la Ville a déjà été sollicitée pour de tels espaces de stockage ?
- Est-ce que la Commune pourrait être disposée à soutenir éventuellement des particuliers ou des associations de quartier par exemple qui souhaiteraient mettre en place des congélateurs communaux ? Que ce soit en mettant à disposition des locaux, en participant aux coûts d'investissement ou en aidant à l'exploitation de ces installations. On peut imaginer par exemple que les quartiers solidaires d'Yverdon, avec l'appui du JECOS, pourraient être susceptibles d'accueillir assez facilement des congélateurs collectifs.
- Troisième question, est-ce que des subventions peuvent être demandées pour mettre en place de telles installations ?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Alors, Mme la Conseillère communale, nous n'avons pas trouvé, nous avons essayé de chercher un peu dans le temps qui nous était imparti, des données sur la question et nous n'avons pas trouvé d'analyse de cycle de vie, de comparatifs entre congélateur individuel versus congélateur collectif, mais selon notre spécialiste en efficacité énergétique du SEY, il est fort possible qu'en termes d'énergie grise, le bilan soit meilleur, cela pour autant que l'installation soit bien gérée. Bref, peu de données en la matière, mais dans tous les cas, ce qu'on peut vous répondre pour les questions que vous nous posez, c'est que non, jamais nous n'avons jamais été sollicités jusqu'à maintenant sur cette question, mais qui effectivement à l'avenir pourrait refaire surface comme on l'a vu donc à l'époque de ces congélateurs communaux.

Et pour répondre à vos questions de la forme d'aides, oui cela pourrait être tout à fait possible et envisageable qu'un projet puisse être déposé, un projet de ce type-là puisse être déposé, au fonds pour le développement durable ou au fonds pour l'efficacité énergétique. Ce que nos représentants dans l'administration communale verraient bien, c'est par exemple qu'un immeuble se fédère pour faire un projet de ce type-là et s'engage à ne pas vouloir de congélateurs individuels bien évidemment, mais il paraissait intéressant pour des unités petites, mais quand même conséquente d'avoir une telle structure et qu'elles soient intéressantes en termes d'énergie grise. Voilà un petit peu pour vous répondre.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Judith NOTTER :

M. le Conseiller Bart WIND, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. (article 34LC)

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, M. Bart WIND vous avez la parole.

M. le Conseiller Bart WIND :

Comment aider les ménages yverdonnois qui n'ont droit à rien. Il existe une catégorie de la population à Yverdon qui est particulièrement peu aidée et qui n'attire pas l'attention de nos autorités. Quels efforts déployons-nous pour aider les ménages à revenus supérieurs à se sentir bien accueillis en notre cité ? Prenons par exemple l'accueil de jour des enfants. Certes, le site internet de la Ville est très bien tenu et on y trouve quantité d'informations utiles. On y accède par exemple facilement au formulaire à remplir et au guichet via lequel on peut calculer les différentes aides et subventions. Mais est-ce bien suffisant ? J'ai connaissance d'un cas concret où, arrivé au bout de toute la chaîne d'information, ces nouveaux habitants s'aperçoivent, et se font confirmer cela par leurs différents interlocuteurs, que pour la crèche il n'y a aucune place disponible, ni pour un, ni pour deux, ni même pour aucun demi-jour de la semaine et ce avant très très longtemps comme on le leur a précisé. Sachant qu'il y a une forte demande de places en crèche, j'aimerais poser les questions suivantes :

- Comment sont gérées ces listes d'attentes ?
- Est-ce que sur ces listes les personnes pouvant bénéficier d'aides sont sur le même pied d'égalité que celles pouvant assurer le prix de la place en crèche sans subvention ?
- Quels sont les proportions actuelles d'occupation des places partiellement, complètement ou pas subventionnées ?
- Existe-t-il des règles de répartition ou des quotas ?

On pourrait me répondre que des solutions privées sont disponibles pour cette catégorie d'habitants. Certes, mais notre Ville accueille peu de structures privées et rien n'est fait pour faciliter l'installation de telles structures.

Concernant les crèches de la Ville, il me semble en outre essentiel pour tout le monde d'assurer une grande mixité sociale en leur sein. Je trouve dommage que notre administration n'ait pas connaissance de ces cas. Il est important, à mes yeux, de savoir également bien accueillir ces nouveaux habitants avec des revenus confortables. Les places en crèches sont un exemple parmi d'autres de prestations que ces personnes recherchent. C'est également un phénomène boule de neige, ces personnes se sentant pleinement accueillies en parleront à des connaissances et amis.

Y-Parc, par exemple, devient de plus en plus un pourvoyeur d'emplois à grande valeur ajoutée. Accueillir une nouvelle entreprise est une chose, également bien le faire pour les collaboratrices et collaborateurs est primordial.

Pourquoi ne pas offrir un service d'accompagnement aux ménages qui n'ont pas besoin des aides financières ? Ce sera pour notre Conseil également une précieuse information qui pourrait nous être remontée de savoir que des demandes dans ce sens existent. Ça c'est la question, merci pour votre attention.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Tout d'abord, concernant la liste d'attente. Effectivement, les parents inscrivent leurs enfants sur la liste d'attente. Cette inscription indiquera la date et le rythme de placement souhaité et l'inscription est renouvelée tous les trois mois, à défaut elle est annulée automatiquement. L'inscription aux listes d'attentes ne correspond pas à une promesse d'accueil, mais bien à l'expression d'un besoin d'encadrement pour un ou des enfants. Il est impossible au réseau et aux

structures membres du réseau de dire combien de temps il faut attendre avant qu'une place se libère. Les parents seront avertis directement par la structure aussitôt que des disponibilités se présenteront.

Concernant les critères de priorité d'accès. La priorité est donnée aux enfants dont les parents mènent une activité professionnelle, dont le parent est chef d'une famille monoparentale, dont un frère et une sœur est déjà accueilli dans une structure d'accueil affilié au réseau. L'ordre d'inscription sur la liste d'attente est également pris en compte.

Il n'est bien évidemment pas tenu compte du revenu des parents, on tient compte seulement finalement de leur demande de jour, de souhaits de places en crèche, garderie et finalement toutes les garderies sont subventionnées, mais bien évidemment que si on compare à la place, les parents moins aisés qui payent les factures plus petites, je dirais, la subvention est un peu plus importante que les parents plus aisés. Mais je me souviens d'un cas à peu près d'il y a deux mois, d'un médecin qui venait de s'installer à l'hôpital dont l'épouse travaillait et pour lesquelles nous avons trouvé des places en crèche, garderie parce que les jours demandés, il y avait des disponibilités à ce moment-là, donc nous travaillons sur ceci.

Il n'y a donc pas de règles de répartition ou de quotas, c'est simplement il y a une liste d'attente, il y a des demandes qui sont faites, je ne sais pas pour le lundi pour le mercredi et dès qu'il y a une place qui se libère le lundi ou le mercredi, à ce moment-là, on contacte les parents qui ont souhaité ces jours-là et puis on leur dit ben voilà est-ce que vous êtes toujours ok pour placer vos enfants les lundis et mardis, mais nous n'avons pas, nous ne tenons pas compte des revenus des parents lorsqu'ils s'inscrivent sur la listes d'attentes.

M. le Conseiller Bart WIND :

Merci M. le Municipal pour votre réponse. Mais qu'on se comprenne bien, donc moi je ne demande pas que les personnes qui peuvent payer leur place en crèche bénéficient d'une quelconque priorité sur les listes, mais il faut surtout être conscient que, très rapidement, ces personnes trouveront peut-être d'autres solutions et puis on ne le saura même pas nous, notre administration ne saura pas que s'il y avait eu des places en crèche, il y aurait eu ces personnes qui étaient disposées à payer le plein tarif, puisque finalement elles seront tellement peu accompagnées qu'elles vont se trouver par elles-mêmes des solutions et c'est dommage, parce qu'on pourrait créer plus de places de crèche avec ces personnes qui peuvent financièrement les soutenir.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Oui quelle que soit finalement le revenu des parents j'entends, il y a une subvention qui est versée donc j'entends ce n'est pas parce qu'ils payeraient plus, qu'on pourrait créer plus de places de crèche et puis vous faites allusion à Y-Parc, alors j'ai cru comprendre qu'il y a deux entreprises d'Y-Parc qui seraient intéressées par construire une crèche privée pour les locataires d'Y-Parc, ce qui pourrait amener à créer des places supplémentaires.

M. le Conseiller Bart WIND :

Alors, j'aimerais quand même déposer une résolution qui va dans le sens de l'interpellation, s'il n'y a pas d'autres discussions. Donc, nous invitons notre administration à mettre sur pied une prestation défendant les intérêts des nouveaux et futurs habitants qui ont choisi de s'établir chez nous, notamment ceux qui n'ont par ailleurs pas besoin d'aucune aide financière.

Le service responsable de cette prestation ferait le nécessaire pour accueillir au mieux ces nouveaux ménages en actionnant les leviers à sa disposition, notamment pour adapter notre offre si celle-ci ne devait pas s'avérer adéquate.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes en présence d'une résolution. La discussion est donc ouverte sur l'adoption de celle-

Dépôt résolution

ci.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le groupe socialiste rejoint certaines préoccupations exprimées dans l'interpellation de M. WIND ainsi que dans sa résolution. Il serait en effet intéressant de réfléchir à la manière d'accueillir les nouveaux habitants par une sorte de guichet unique qui faciliterait l'intégration de nouvelles personnes qui ont la chance de découvrir notre belle Ville.

Par contre, il ne peut pas adhérer au discours qui estime que les hauts revenus auraient aujourd'hui plus de peine à trouver des places de crèches que les autres. Aujourd'hui qu'elles aient un bas revenu, un revenu intermédiaire ou un haut revenu, ce sont toutes les familles yverdonnoises qui ont de la peine à trouver des places d'accueil en suffisance dans notre Ville et, comme l'a rappelé la Municipalité, leurs revenus n'entrent pas en ligne de compte pour juger qui a accès au précieux sésame.

C'est pourquoi le groupe socialiste se bat pour augmenter ce nombre de places pour toutes les familles et dans cette optique ne peut soutenir cette résolution qu'il vous invite, chères et chers collègues, à refuser. Je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Une résolution ne devrait en principe pas contenir d'injonction or quand je lis que notre administration devrait mettre sur pied une prestation, je me demande si ce n'est pas une injonction et si juridiquement cette résolution est valable.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Je me permets d'intervenir puisque nous avons proposé, le bureau, à M. WIND de modifier le texte et que le texte commence désormais par : « nous invitons notre administration à mettre sur pied une prestation défendant les intérêts de nouveaux et futurs habitants » afin qu'elle respecte justement la clause d'absence d'injonction.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Ce n'est pas ce qui a été lu tout à l'heure c'est pour ça que... en tout cas, je n'ai pas cette modification.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Oui effectivement le M. le Conseiller WIND a lu la nouvelle version, mais effectivement elle est nouvelle, elle a été formulée cet après-midi, donc elle arrivait assez tardivement, mais juste pour vous dire qu'elle a été bien modifiée pour respecter cette clause.

M. le Conseiller Bart WIND :

Juste pour préciser. Donc en fait merci M. Julien WICKI pour votre intervention. Si on a plus de personnes qui payent l'entier de ce que coûte la place en crèche, moi j'ai quand même l'impression qu'on pourra en fabriquer plus aussi, ça me paraît assez logique.

Donc, il faut encourager les gens qui peuvent payer les places en crèche à inscrire leurs enfants dans les crèches communales quand même et donc en créer plus parce que la demande est là pour tout le monde. Voilà, merci.

M. le Conseiller Paul-Camille GENTON :

Ce qui est compliqué c'est qu'on parle de plusieurs choses différentes dans la même interpellations et résolution. Avec des avis tout à fait divergents suivant les sujets. Donc, je pense que sur les

places de crèche et bien clairement il y a un manque à Yverdon qui est extrêmement clair, qu'on devrait toutes et tous soutenir, surtout si on a des majorités, donc pour avoir plus de places, je pense que tout le monde est d'accord là-dessus. Et de mon côté, tout à fait indépendamment du revenu des personnes.

Et puis, l'idée d'un guichet unique pour les nouveaux et nouvelles habitants et habitantes. Moi je pense que c'est quelque chose d'assez intéressant d'avoir une ligne téléphonique ou un guichet informatique ou encore un guichet physique qui permet d'orienter dans le réseau, quelles sont les places existantes, quelles sont les démarches à faire et c'est vraiment quelque chose qui est perçu comme très accueillant et qui aide énormément si on débarque dans une nouvelle ville qu'on ne connaît pas, qu'on n'a pas de famille, donc je trouve vraiment l'idée intéressante.

Après clairement, ce qui ne va pas pour moi c'est de faire une distinction en fonction du revenu, mais s'il y avait une reformulation du type, je l'ai écrite là en parallèle : « notre administration met sur pied une prestation aidant à orienter dans le réseau existant à Yverdon les nouveaux et futurs habitants et habitantes, indépendamment de leurs revenus qui ont choisi de s'établir chez nous ». Une telle prestation permet, voilà, d'augmenter l'attractivité de notre Ville et puis dans ce sens-là, s'il est ôté tout l'aspect du revenu, je pense qu'un tel guichet informatique ou téléphonique ou physique pourrait quand même être intéressant et effectivement améliorer l'attractivité de la Ville, mais devrait être accessible à toutes et tous. Voilà merci.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je renonce.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je pense qu'on est toutes et tous ici d'accord sur le fait que nous avons un manque effectivement de places en garderie. Qu'il faille que notre Ville développe des places en garderie. Nous sommes aussi d'accord que notre Ville peut faire des améliorations certaines en matière d'accueil des nouveaux habitants. Mais maintenant, de là à discriminer les habitantes déjà à Yverdon-les-Bains, les Yverdonnoises et les Yverdonnois, au bénéfice des nouveaux habitants et en plus en fonction des revenus, ça me paraît juste limite indécent et aller sur une politique de « qui paye obtient une place », je trouve ça encore pire que tout.

Donc, je pense que la politique que nous nous devons de mener c'est donner une place à chacune et chacun, peu importe qu'ils soient déjà à Yverdon-les-Bains ou nouveaux arrivants et c'est là-dessus que nous devons concourir ensemble. Par contre, nous devons discriminer ni les personnes déjà à Yverdon-les-Bains, ni celles qui s'installent parce que privilégier les nouveaux arrivants face aux personnes qui sont déjà dans cette Ville et qui attendent effectivement depuis un temps certain, des mois, voire des années pour certains, d'obtenir une place, peut-être avec des revenus moindres certes, mais je ne trouve pas cela correct et je pense qu'on se doit d'assurer une égalité de traitement et d'abord aussi de privilégier les gens qui sont dans cette attente.

Donc, c'est tous ensemble sur un même pied, mais pas uniquement les nouveaux habitants qui arrivent sur ce point-là. Ce qu'on peut aussi rajouter c'est qu'effectivement, notre Ville croissant, nous avons des prestations supplémentaires à devoir mettre en place pour les nouveaux arrivants comme pour les actuels.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Ayant passé par là avec mes trois filles, je peux vous assurer qu'une place en crèche, même si elle est payée à plein pot, ne permet pas à la Commune de dégager un bénéfice. Donc, elle paye juste son coût et ça ne lui permet pas de pouvoir créer une autre place en crèche. Ça lui permet éventuellement de diminuer ses subventions, mais cette diminution-là ne permettra jamais de pouvoir ouvrir une crèche ou d'augmenter sensiblement les places dans une autre crèche, merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je ferais remarquer que peut-être que le postulant devrait modifier sa résolution pour la mettre en écriture... en langage épïcène, afin que j'essaye de faire un geste d'ouverture pour tout le monde afin que tout le monde se sente bien représenté par son texte, merci.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Merci M. le Conseiller pour votre contribution au débat.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Effectivement, nous avons un manque de places en crèche dans notre Commune, mais vu la résolution j'inviterai notre collègue à éventuellement la reformuler et revenir à un prochain Conseil avec un concept qui plaise un peu plus à tous les groupes politiques. Éventuellement, en encourageant la création de structures privées par la Commune ou en essayant de faire abstraction de la capacité financière des personnes qui veulent avoir une place en crèche et d'être un peu plus large dans sa résolution.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Oui, j'aimerais juste signaler que le secteur du RéAgy est à disposition pour les nouveaux habitants et puis qu'il a une réflexion de guichet unique, les gens peuvent aussi s'adresser au greffe Municipal qui dirigera les nouveaux habitants vers les services concernés s'ils ont des questions plus précises et plus particulières.

Retrait résolution

M. le Conseiller Bart WIND :

J'ai bien entendu tous les arguments. L'idée c'était simplement que les personnes qui ont besoin de subventions sont de toute façon déjà assistées, quelqu'un leur prend la main pour être dans ces files d'attentes et puis les personnes qui n'ont pas besoin d'aides financières elles se débrouillent autrement donc on n'en entend pas parler. C'était dans ce sens-là que j'avais déposé cette résolution, mais le débat qui a eu lieu me satisfait bien. On a tous le même souci à Yverdon, il faut créer plus de places de crèche et puis je vous propose de retirer cette résolution.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Alors la résolution étant donc retirée, nous passons au point suivant.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.5

Une question de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI (Sur le Festival Yverdonnois du sport)

Le festival yverdonnois du sport et de l'activité physique est un lieu de rencontre des professionnels et amateurs d'activités sportives, de découverte de sports en tous genres, accessible à tout un chacun tant sous l'angle sportif que financier. Un moment privilégié en famille, entre amis ou juste pour soi à Yverdon-les-Bains, mais il n'a pas pu être mené ces dernières années en raison de la pandémie. Beaucoup d'Yverdonnoises et Yverdonnois se réjouissaient donc avec impatience de l'édition 2022 maintenant que toutes les mesures COVID ont été levées.

Or, il semble que malheureusement ce festival n'aura pas lieu cette année. Après avoir été planifié début juin, reporté fin août, il a finalement été annulé apparemment pour des raisons d'agenda et reporté en 2023. Quelle déception et surtout quelle surprise et incompréhension tant de la part des professionnels que des amateurs de sport à Yverdon-les-Bains, d'où les questions suivantes à la Municipalité :

- Est-il exact et définitif que le festival yverdonnois du sport et des activités physiques n'aura pas lieu cette année ?
- Dans l'affirmative pour quelles raisons ?
- Et enfin, de quelle manière est géré l'agenda des activités d'Yverdon-les-Bains pour assurer que diverses manifestations sportives, culturelles et autres puissent avoir lieu en toute circonstance ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est vrai que le FYSAP n'a pu avoir lieu ces dernières années pour des raisons de COVID, vous l'avez dit Mme la Conseillère. Ensuite nous avons essayé de placer cette manifestation, mais c'était difficile puisque je rappelle qu'il y a la fête cantonale de gym qui nous prend deux week-ends complets sur juin, c'est-à-dire le 10 et le 11 et le 17 et 18.

Ensuite, nous sommes tombés sur les fêtes de l'Abbaye et de La Favorite, nous avons essayé le dimanche 5 juin c'était Pentecôte et ensuite nous avons visé effectivement fin août. Mais le problème c'est que nous n'avons pas eu assez de prestataires, puisque nous travaillons avec des clubs, et donc on était moins de la moitié d'inscrits par rapport aux années précédentes donc c'est un problème d'agenda, pas forcément des organisateurs, qui est le Service des Sports, mais donc bien de nos partenaires.

Néanmoins, je vous rassure Mme la Conseillère, puisque cet été il n'y aura pas moins de 100 cours et différentes activités qui sont programmés par le Service des Sports, qu'ils soient des cours d'initiation, des démonstrations, j'ai pris ici le projet de flyers qui va sortir tout soudain. On parle de yoga, de zumba, de cross training, de football américain, d'aviron, d'activités diverses, des jeux en famille, des vacances actives, etc, etc... Donc, il y a une multitude d'activités qui sont prévues pour la population cet été, j'ai dit, il y en a plus de 100 et ce flyer ça va sortir tout prochainement, il sera à disposition à l'entrée de la piscine dans environ deux semaines et donc on vous invite et les uns et les autres à aller voir ce qui se passe et surtout participer.

Évidemment, vous allez pouvoir aussi trouver toutes ces informations sur le site de la Commune, sur le site internet, qui permettra de mettre à jour en temps réel les différentes manifestations si elles devaient être reportées pour d'autres raisons, que ça soit par exemple des raisons de temps, de météo et autres.

Voilà, donc on regrette, c'est vrai, cette année un petit peu difficile de reprise, mais j'imagine que l'année prochaine, je dis j'imagine, et bien qu'il y aura de nouveau une activité FYSAP classique qui pourra avoir lieu au printemps ou au début de l'été.

Et puis, pour ce qui est de la deuxième question, qui était de quelle manière sont gérées les activités d'Yverdon qu'elles soient sportives, culturelles et autres je vais passer la parole à mon collègue M. le Municipal WEILER qui a plutôt cette gestion-là via la Police du commerce.

M. le Municipal Christian WEILER :

Effectivement, la Ville s'est dotée d'une commission événementielle qui existe maintenant depuis un certain nombre d'années, qui enregistre toutes les demandes qui nécessitent une organisation particulière donc tous les services sont représentés. Je ne vous cache pas qu'après deux ans de COVID, il y a une envie, une frénésie même, de pouvoir réorganiser beaucoup de manifestations et qu'on croule et qu'on peine un peu à tout coordonner, ce qui explique notamment quelques désistements sur cette année.

Cette commission événementielle a un agenda, donc ces manifestations sont répertoriées et nous travaillons aujourd'hui à rendre cet agenda public pour faciliter la tâche de tous ceux qui veulent organiser des manifestations et tous ceux qui veulent savoir ce qui se passe à Yverdon, il y a beaucoup de choses qui se passent. Merci.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Merci beaucoup Messieurs les Municipaux pour vos réponses, je me réjouis qu'un programme soit néanmoins prévu effectivement pour cet été. Je tenais simplement à souligner qu'effectivement ces petites manifestations-là, un peu populaires et accessibles à tout un chacun, sont vraiment aussi à privilégier parce que ça permet à tout un chacun de découvrir du sport dans des conditions qui sont aussi financièrement plus qu'accessible parce que certains sports sont réservés des fois en fait à certaines bourses, là ça permet vraiment de faire des découvertes, de s'initier à la pratique, à l'activité sportive et je pense qu'elles doivent trouver leur place au même titre que les grandes manifestations et je pense que c'est à tenir en compte dans la planification. Merci beaucoup.



16.6

Une question de M. le Conseiller Julien WICKI (Sur « A peine construit, le collège des Rives est-il déjà trop petit ? »)

Les parents des élèves de 8^{ème} année de l'établissement Edmond-Gilliard ont reçu un courrier les informant du risque pour leurs enfants d'être enclassés, dès la 9^{ème} année, au Collège Léon Michaud plutôt qu'au Collège des Rives. Le nombre d'élèves concernés semblent important puisqu'on articule le chiffre d'environ 40 élèves sur environ 180 qui entreront en 9^{ème} année en août prochain.

Cela inquiète bien entendu les parents car, notamment pour les habitants du quartier des Cygnes, cela signifierait que les élèves devant se rendre à Léon Michaud passeront à quelques mètres près devant le Collège des Rives pour se rendre ensuite à leur nouveau collège.

J'aimerais donc poser les questions suivantes :

- La Municipalité peut-elle nous expliquer pourquoi un collège semble être déjà trop petit trois ans après son inauguration ?
- Qu'est-ce qui est envisagé pour éviter dans les années à venir le déplacement pérenne de plusieurs dizaines d'enfants ?
- De quel quartier viendront les enfants enclassés à Léon Michaud alors qu'ils auraient dû l'être au Collège des Rives ?
- Et quelles mesures seront prises pour atténuer les effets de ces déplacements supplémentaires ?

Je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Lors de la planification et du cahier des charges du Collège des Rives et en partenariat avec la DGEO, le programme scolaire était sur trois niveaux : VSO, VSG, VSB, ce qui donnait une capacité de 35 classes, soit environ 700 élèves. Avec le projet 360, l'adoption de la LEO, avec des contraintes de périodes de français, allemand, mathématiques par niveaux ainsi que les périodes de comm., option de compétences orientées métier, option artisanale, artistique ou technologique qui s'est développée, ceci a eu pour conséquence de diminuer la capacité d'accueil du Collège des Rives à 30 classes et 2 classes à effectifs réduits soit environ 620 élèves.

A SDF 8 classes de 11^{ème} terminent or pour EPEG l'équivalent de 10 classes de 8^{ème} passent en 9^{ème} donc l'équivalent de deux classes, 40 élèves devront être transférées sur ESLM. Pour la première fois, l'entier des parents, à savoir environ 200 parents des élèves de 8^{ème} d'EPEG ont été informés par courrier à mi-mai 2022 de cette éventualité. À ce jour, peu de demandes ont été reçues des parents d'EPEG pour s'assurer que leurs enfants aillent bien au Collège des Rives.

J'explique également que les cheminées, si j'ose dire, entre EPEG et SDF et EPP, ESLM ne sont plus garanties depuis des années déjà. Sauf que cette année, comme je le disais, les directions ont écrit aux parents pour les préparer. Nous avons en effet à EPEG un nombre d'élèves plus important qu'à EPP et c'est le contraire au niveau des établissements secondaires. Avec la création d'un troisième établissement primaire, la logique des enclassements du secondaire devra être revue, en sachant qu'il faudra éviter que les parents imaginent une logique trop précise car il y aura toujours des exceptions en fonction des enveloppes pédagogiques et de l'évolution des pratiques scolaires.

On va tâcher de répondre au mieux au fait que ce soit les habitants les plus proches je dirais du Collège Léon Michaud qui aillent à Léon Michaud. Et puis, je profite de l'occasion pour dire à M. BERNHARD qu'un préavis est en correction au Greffe pour une sortie cet été concernant la planification scolaire avec, on l'espère, un traitement en septembre ou en octobre par ce Conseil. Et puis, dans le cadre de la planification scolaire, nous en avons fait une en 2009 et en 2019. Chaque année il y a des modifications donc nous avons décidé, depuis cette année, de réactualiser tous les ans la planification scolaire pour être au plus proche des besoins des élèves et des établissements scolaires. Voilà ce que je pouvais dire.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Je remercie la Municipalité pour ses réponses et effectivement c'est vrai qu'on se réjouit de pouvoir lire la planification scolaire afin effectivement de voir de quelle manière on peut faire face à ce déséquilibre comme ça entre les collèges primaires et secondaires afin d'assurer qu'effectivement le moins d'enfants possible aient à se rendre à un collège plus éloigné qu'un autre de leur domicile et on y verra sans doute plus clair à la fin de l'été lorsqu'on aura effectivement cette planification scolaire entre les mains.

D'ici là je vous remercie et je remercie effectivement la Municipalité de faire un effort pour que l'impact de ces déplacements soit le moins important possible sur les enfants concernés. Je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Oui juste peut-être encore pour préciser qu'actuellement je suis incapable de vous donner les élèves qui devraient aller à Léon Michaud parce que les emplacements ne sont pas encore terminés. On tient compte des remarques vous avez évoquées dans votre question, donc ça prend un petit peu plus de temps que d'habitude.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.6

Une question de M. le Conseiller Martin LOOS (Sur le Restaurant de la Plage)

L'autre jour, bon enfin entre temps c'était il y a presque deux mois, mais j'ai été consulter les registres du commerce sur conseil d'une connaissance. J'étais plus précisément à la recherche d'informations sur la nouvelle société qui exploite le restaurant de la plage. J'aurais donc aimé ce soir recevoir un petit complément d'information.

En effet, la lecture du registre a surpris le citoyen que je suis, certes assez peu versé dans les méandres du droit fiscal. Je laisserai évidemment à mes chers collègues du Conseil le soin de retrouver la page du registre, mais, comme vous le savez, l'ancien tenancier a récemment remis l'établissement à l'occasion simplement de son départ à la retraite. La nouvelle entité qui est nommée ISM Restaurant de la plage SA/LTD est inscrite au registre le 8 avril dit comme étant une succursale de la société ISM Restaurant de la plage SA/LTD à Londres. Le droit de signature est attribué à titre individuel à un Morgien.

Si l'appartenance du restaurant à plus grand groupe est tout à fait que concevable, le nom de la société mère « britannique » suscite en moi quelques interrogations, d'où mes quelques

questions :

- Tout d'abord, la Municipalité est-elle consciente de ce fait ? Le bâtiment abritant le restaurant est en propriété de la Ville.
- Une telle pratique est-elle admise et courante chez nous ?
- Et finalement, la Municipalité peut-elle certifier à ce Conseil que la société en question paye régulièrement des impôts en Suisse, respectivement dans le Canton de Vaud et Yverdon ?

Merci beaucoup pour votre réponse.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Alors, j'aimerais déjà corriger une affirmation qui est fausse, le restaurant n'est pas propriété de la Ville d'Yverdon, il était propriétaire de la famille Collaud et donc il y a un DDP en faveur du restaurateur. DDP que nous avons prolongé d'ailleurs récemment et avec l'accord... ça a été prolongé de 50 ans dès 2021 et c'est le Conseil communal qui a accepté ceci dans sa séance du 5 novembre 2020.

Ceci dit, on parle-là d'une location-vente de 2022 à 2025. Ensuite, la transaction a eu lieu en nom propre, alors je ne vais pas citer le repreneur parce qu'il n'y a pas lieu de citer les gens, mais enfin c'est une transaction en nom propre devant notaire et ce n'est pas une société - alors peut-être qu'ils ont fait une société après - mais enfin ce n'est pas disons les éléments de la transaction, c'est un élément que j'ai vérifié avec les propriétaires. Ensuite, un des nouveaux locataires, vous l'avez dit, je crois habite Morges et un des deux, père et fils, un des deux cherche activement un appartement sur Yverdon-les-Bains pour s'y installer. Donc pour nous, nous avons affaire à des gens qui habitent le Canton de Vaud, à Morges, avec des gens qui souhaitent venir à Yverdon, alors je ne sais pas si on peut faire un parallèle avec ce que nous disait M. Bart WIND avant, mais c'est intéressant qu'ils viennent ici.

Ce bâtiment est toujours propriétaire de la famille Collaud, puisqu'il y a cette location-vente pendant trois ans et puis les conditions sont pour la Municipalité correctes et nous avons rappelé, dans un courrier du 14 mars 2022, les obligations qui avaient été décidées et promises au Conseil communal à savoir les critères d'éthique et de durabilité qui ont été reconnus et admis et qui devraient être mis en pratique.

Donc, la Municipalité va simplement suivre pour que disons les conditions cadres qui ont été celles qui ont été négociées soient respectées, mais en fonction des éléments qu'on a à ce jour, il n'y a pas lieu de s'alarmer visiblement.

M. le Conseiller Martin LOOS :

Merci beaucoup M. le Municipal. Si je comprends bien du coup, il n'y a pas de raison de s'inquiéter ou comme ça, ou de connaissances particulières par rapport au fait que ça soit techniquement une société établie à Londres, donc en Grande-Bretagne, qui soit tenancière, propriétaire ou comme ça du restaurant ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je répète que le bâtiment est propriété de la famille Collaud, le sera encore jusqu'en 2025, qu'il y a des locataires avec des conditions qu'on pourrait qualifier de location-vente, que les conditions ont été passées entre personnes privées et entre sociétés et donc actuellement, dans ce giron-là, il n'y a pas de société qu'elle soit à Londres ou ailleurs.

Alors peut-être qu'ils ont créé des sociétés, qu'ils envisagent disons quelque chose de différent de ce que je suis en train de vous dire, mais à l'heure actuelle ce n'est pas comme ça.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.7

Une question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Sur l'extension des terrasses sur la rue de la Plaine)

Je me réfère à l'autorisation qui a été donnée à un restaurateur de la Rue de la Plaine d'étendre sa terrasse sur la rue, ce qui va conduire à la suppression de places de parc. Évidemment, on se réjouit de cette opportunité pour le commerce, donc l'emploi, mais aussi pour la vie au centre de notre Ville. Mais les places de parc sont aussi vitales pour le commerce de cette rue. Je profite donc de l'occasion pour inviter la Municipalité à construire au plus vite le parking de la Place d'Armes afin que des mesures similaires puissent être prises sans péjorer l'accessibilité au centre-ville. Ce n'est qu'à cette condition que de telles mesures pourraient être prises sans côté négatif.

Cette mesure semble donc prématurée et suscite toute une série de questions :

- Est-ce que tous les autres restaurants, qui vont inévitablement faire une demande similaire, obtiendront eux aussi une réponse positive de la Municipalité ?
- Est-ce que cette mesure s'applique aussi aux autres types de commerces qui souhaiteraient y mettre leurs étalages ?
- Quels sont les critères de décision de la Municipalité ?
- Quelles sont les conditions pour les commerçants (tarif, durée, heures d'ouverture, etc...) ?
- Existe-t-il un règlement qui éviterait toute décision arbitraire ?

Je me permettrai peut-être encore de poser une question arbitraire qui ne figurait pas dans la liste de questions que j'ai soumise par écrit, j'espère que vous arriverez à improviser une réponse :

- Est-ce que quelque chose est prévu pour mitiger cette suppression de places de parc et garantir l'accessibilité des automobilistes aux commerces de cette rue ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci M. le Conseiller pour vos questions dont nous avons pris bonne note, à l'instant. Nous ne manquerons pas de vous répondre la fois prochaine du Conseil communal à toutes ces questions listées et merci de nous envoyer vos questions par mail aussi, nous pourrions nous y référer très volontiers, merci.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Oui, merci. Elles vous ont été envoyées hier par écrit. Je ne sais pas, peut-être qu'elles ne vous ont pas... J'ai envoyé ça au bureau du Conseil avec copie au Syndic en tout cas et enfin bon, mais je vous les renvoie volontiers encore une fois.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Alors nous veillerons à ce que les questions soient bien arrivées pour pouvoir y répondre à la prochaine séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.8

Une interpellation de M. le Conseiller Roland VILLARD (Sur la démographie à Yverdon)

M. le Conseiller Roland VILLARD vous avez vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. (article 34LC)

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins.

Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Le 19 avril le quotidien 24 Heures, sous la plume d'Erwan Le Bec, publiait un article intitulé « Pourquoi plusieurs villes du Canton se déplument ? ». Alors que la population vaudoise est en augmentation, les habitants semblent fuir notre Ville. Dans un autre article, notre Syndic Pierre DESSEMONTET s'inquiétait bien légitimement des conséquences financières pour la Ville. Nous pouvons nous interroger sur les causes de ces départs. Certains parleront du manque de garderie ou d'abris de bus, des infrastructures dépassées, des services pas à la hauteur de notre Ville, d'autre parleront de l'enfer fiscal yverdonnois, des taxes exorbitantes et des impôts élevés. Peut-être un peu de tout cela, qui sait ?

Justement, il est difficile de savoir pourquoi les habitants quittent notre Ville. Dans l'état des choses, nous n'avons que des théories ou des suppositions d'où mon interpellation sur le sujet :

- Est-ce que la Ville d'Yverdon entreprend un sondage systématique auprès des habitants qui quittent notre Ville ?
- Sinon, est-ce que cela a déjà été envisagé ?

Cela nous permettrait de connaître les raisons de ces départs et peut-être de stopper l'hémorragie. Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

C'est une idée qui a effectivement été évoquée très récemment d'effectivement faire ce sondage qui serait d'ailleurs intéressant non seulement pour les gens qui sortent, mais pour les gens qui rentrent. Il faut savoir que, chaque année, une ville comme Yverdon enregistre en même temps plusieurs milliers de départs et plusieurs milliers d'arrivées et donc ça veut dire qu'en fait quand on a un solde négatif, par exemple le solde qu'on a eu lors des deux dernières années 2020 et 2021, de l'ordre d'environ 300 personnes en moins chaque année, c'était vrai en 2020 et de nouveau en 2021, signifie en fait une légère différence entre des flux très très importants qui sont de l'ordre de, comme je disais, environ 3'000 dans chaque sens.

Alors, il faut qu'on voit exactement comment on peut faire ça. A part ça on a déjà beaucoup d'informations ne serait-ce que par les statistiques publiques qui nous permettent de suivre, en tout cas une grande partie de ces gens-là, de voir finalement où les gens s'en vont, quand ils s'en vont et d'où ils viennent quand ils arrivent et c'est aussi sur ces travaux-là qu'on essaye de travailler à l'heure actuelle, d'essayer d'avoir une image aussi complète que possible de voir finalement où les gens s'en vont quand ils quittent Yverdon et d'où ils proviennent quand ils viennent s'installer, d'autres caractéristiques aussi notamment leur âge, rend évidemment d'énormes services à la caractérisation de cette population et aux raisons pour lesquelles ils vont partir.

Mais, ceci dit, cette idée elle existe, elle a notamment été appliquée sauf erreur en ville de Porrentruy. La ville de Porrentruy, qui a été également sujette à une déperdition de population ces dernières années, s'est effectivement munie d'un sujet comme celui-ci, c'est un instrument qu'on peut utiliser, il n'est pas forcément très évident à utiliser parce que les différentes démarches n'impliquent pas forcément que la personne s'adresse physiquement au contrôle des habitants de la commune partante. Bien souvent en fait, ils s'adressent physiquement à la commune où ils arrivent et puis le transfert se fait ailleurs.

Donc, si on entre en matière là-dessus, ça réclame probablement autre chose que simplement un oui ou un non lors du Conseil communal. Il faudrait qu'on revienne avec une proposition, en tout

cas au niveau de la Municipalité, avec un rapport pour savoir exactement ce que cela impliquerait de mettre en place un tel sondage et cas échéant de savoir effectivement si ce sondage on le « réserve » aux sortants - certainement pas à tous parce que comme je l'ai dit c'est plusieurs milliers par année - mais également aux entrants parce que ceux-là sont aussi évidemment très intéressants. Je vous remercie de votre attention.

Dépôt résolution

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Merci M. le Syndic, c'est vrai que je trouverais intéressant d'avoir en tout cas principalement l'avis des gens qui partent, savoir pourquoi exactement ils quittent notre Commune et c'est pour ça que j'avais proposé une résolution, ça va bien, ce qui irait de votre sens finalement si vous aussi vous travailler là-dessus.

Donc je proposerai une résolution qui dirait : le Conseil communal invite la Municipalité à mettre en place un sondage systématique lorsqu'un habitant quitte – ou alors je pourrais modifier quitte ou arrive - dans notre Ville » pour aller dans votre sens.

Discussion résolution

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Nous sommes en présence d'une résolution. La discussion est donc ouverte sur l'adoption de celle-ci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

La Municipalité pourrait se rallier à cette résolution si vous consentiez à retirer le mot « systématique » parce que systématique sur plusieurs milliers d'entrées et d'arrivées ça risque de faire un volume de travail très important. On pourrait procéder par sondage, c'est d'ailleurs ce que vous aviez indiqué dans votre Parti et ce qui nous permettrait effectivement d'avoir déjà beaucoup de réponses en ayant un volume de travail bien moindres. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Merci M. le Syndic. Pour vous faire plaisir et pour aller dans un sens qui supporte finalement cette résolution, je vais enlever le mot systématique.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

On modifie juste la résolution pour pouvoir l'afficher dans sa forme définitive.

La discussion est sinon toujours ouverte.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Je serais tout à fait disposé à voter en faveur de la résolution présentée par notre collègue VILLARD pour autant que la deuxième ligne soit modifiée et que l'on écrive lorsqu'une habitante ou un habitant arrive et quitte notre Ville.

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Est-ce que M. le Conseiller Roland VILLARD vous approuve cette demande ?

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Oui j'approuve totalement la demande de mon collègue, merci.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je trouve juste la résolution très floue dans sa rédaction parce que « organise un sondage », mais un sondage pour arriver à quoi ? Enfin ça peut être très large, très étroit, ça peut effectivement

juste être un oui/non, mais on ne sait pas trop bien ce qu'on cherche à savoir avec ce sondage. Merci d'être plus précis.

M. le Conseiller Sébastien NOBS :

De nouveau pour le texte peut-être pour être un peu plus lisible : lorsqu'une personne s'installe ou quitte la Ville d'Yverdon ?

Mme la Présidente Judith NOTTER :

Je laisse M. VILLARD se prononcer puisqu'il a demandé la parole.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

J'aimerais tout d'abord répondre à Mme FISCHER. Je pense que la Municipalité saura très bien quoi mettre dans ce sondage et je la laisse d'ailleurs libre de le faire, c'est pour ça que je n'ai pas voulu mettre moi-même une quote ou quelque chose, des règles. Donc, elle le fera très bien, j'en suis sûr, et je peux tout à fait aller dans le sens de M. NOBS pour cette petite modification grammaticale.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Alors la Municipalité ne se prononce pas sur les questions de linguistique, mais par contre pour répondre à Mme la Conseillère FISCHER, c'est toute la beauté d'un sondage exploratoire de ne pas savoir ce qu'il va donner avant qu'on ait procédé au sondage et c'est bel et bien dans cette idée-là. Il y a évidemment des hypothèses qui peuvent être posées sur les raisons qui poussent les uns et les autres, soit à quitter soit à venir habiter dans notre Ville et nous allons effectivement sérier ces différentes questions en les croisant avec toute une série d'autres caractéristiques de telle manière à essayer d'avoir une image la plus précise et la plus intéressante possible pour la Ville, de savoir pourquoi les gens viennent et pourquoi les gens partent dans notre Ville. Quels sont les déterminants à ce niveau-là et effectivement c'est assez dans le but évidemment de pouvoir « influencer » sur ces paramètres et de paramétrer finalement l'action publique le mieux possible afin de répondre au mieux aux attentes des habitants qui arrivent et de retenir au mieux ceux qui s'en vont.

M. le Conseiller Sébastien NOBS :

C'était juste sur la citation précédente c'était lorsqu'une personne s'installe ou quitte notre Ville. Parce qu'autrement ça rend le sondage beaucoup plus général.

Vote s/résolution

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La dernière version. Et puis, si la parole n'est plus demandée, nous procéderons au vote. Voilà donc la résolution définitive : le Conseil communal invite la Municipalité à mettre en place un sondage lorsqu'une personne s'installe ou quitte notre Ville.

La résolution est acceptée à une quasi-unanimité et une abstention.

M. le Conseiller RAMCHURN étant parti en cours de séance, nous arrivons à la dernière question de notre Conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.9

Une question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Sur « Conseil citoyen »)

Alors, j'ai envoyé cette question hier par email au bureau, à M. le Syndic et à Mme la Vice-syndique,

j'espère que cette fois elle vous est parvenue.

Début mai, certains de nos concitoyens ont reçu une invitation à participer au tirage au sort pour constituer un Conseil citoyen qui travaillera sur le plan climat. Selon ce courrier, 2'000 personnes sélectionnées par hasard ont reçu cette invitation. Ils doivent ensuite s'inscrire, parmi les inscrits 22 personnes seront tirées au sort pour constituer le groupe de travail qui, selon ce même courrier, sera représentatif de la population yverdonnoise.

Cette démarche est quand même étonnante. Le Conseil communal a été élu par la population pour la représenter. Les élections sont organisées de sorte que les Conseillers communaux soient justement représentatifs de la population.

Voici donc mes questions :

- Pourquoi monter un tel Conseil ?
- Est-ce que, aux yeux de la Municipalité, le Conseil communal ne représente plus la population ou n'est plus assez représentatif ?
- De quelle manière les 2'000 personnes ont été sélectionnées, parmi quel échantillon ?
- De quelle manière les 22 heureux élus seront tirés au sort ?
- La lettre dit que ces personnes seront représentatives de la population. À quel niveau (classe d'âge, genre, bords politiques, niveau de formation) ?
- Comment est-ce que la Municipalité peut garantir cela ?
- Est-ce que les noms de ces 22 personnes seront communiqués ?
- Ce projet est mené avec deux prestataires externes. Quel est le coût budgété de cette opération ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Oui, M. le Conseiller, là on a bien reçu votre question hier en fin de journée. Néanmoins, il me paraît important en fait de prendre le temps de vous lister les nombreux avantages d'activer cette assemblée citoyenne, pas si étonnante que ça, déjà activée dans d'autres villes, dans d'autres systèmes de consultation et de trouver aussi les bons mots pour vous rassurer sur la représentativité que vous représentez justement.

Donc, je vous répondrai lors du prochain Conseil, mais rassurez-vous, ça sera avant le tirage au sort de cette assemblée citoyenne qui se fera le 29 juin comme vous l'avez peut-être vu ici ou là. Un grand merci pour votre patience.

Clôture

Mme la Présidente Judith NOTTER :

La discussion est toujours ouverte au point 16 de notre ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun et chacune de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 16 juin 2022 à 20h00. Sachez que la Municipalité à la gentillesse de nous offrir un apéritif en fin de séance auquel vous serez bien entendu toutes et tous

conviés.

Il est 23h22, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Judith NOTTER

Laure FAVRE

Présidente

Secrétaire adjointe